

RAPPORT FINAL

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU SENEGAL DU POINT DE VUE DU GENRE



Selly BA, Ph.D. Sociologue, Experte en Genre

JUIN 2023

Table des matières

| | |
|---|------------------------------|
| SIGLES ET ACRONYMES | 4 |
| RESUME EXECUTIF | 6 |
| I. CONTEXTE ET JUSTIFICATON | Error! Bookmark not defined. |
| II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION | 11 |
| 2.1. OBJECTIFS DE LA MISSION | 11 |
| a- Approche et technique de collecte | 11 |
| b- Traitement et analyse des données..... | 13 |
| e- Cibles de l'étude | 14 |
| f- Zones ciblées..... | 15 |
| GENRE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU SENEGAL | 17 |
| III. PROFIL DE CATASTROPHE AU SENEGAL | 18 |
| IV. Les lois, politiques et stratégies en matière de gestion des risques de catastrophes et le genre | 23 |
| V. La coordination des structures clés travaillant dans la gestion des risques de catastrophes au Sénégal | 28 |
| a- Administration..... | 29 |
| b- La Société civile..... | 29 |
| c- Le Secteur privé..... | 30 |
| d- Les Partenaires techniques et financiers | 30 |
| L'implication du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants dans la gestion des risques de catastrophes ainsi que dans le travail de l'ARC | 32 |
| VI. Les lacunes identifiées en matière de genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et les rapports de programmes de gestion des risques de catastrophes | 33 |
| VII. Participation active des femmes et des hommes aux consultations et à la prise de décision en matière de gestion des risques de catastrophes | 38 |
| • Les facteurs sociaux affectant la participation des femmes et des hommes, dans la gestion des risques de catastrophes dans le pays..... | 40 |
| <i>Genre et modalités d'intervention en cas de catastrophes et délais de mise en place des secours</i> | 46 |
| IX. L'Accès à l'information et au renforcement des capacités en matière de préparation et la prévention des catastrophes des hommes et des femmes. | 50 |

| | |
|---|----|
| X. Les ressources allouées aux activités de genre dans la gestion des risques de catastrophes | 53 |
| <i>Programmes de genre pour l'augmentation des ressources allouées dans la gestion des risques de catastrophes</i> | 55 |
| XI. Recommandations | 57 |
| XIII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN D'ACTION | 60 |
| ANNEXES | 69 |
| ANNEXE 1 : OUTILS DE COLLECTE | 70 |
| FOCUS GROUP DESTINE AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES | 71 |
| ANNEXE 2: Cibles | 74 |
| ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES | 76 |

SIGLES ET ACRONYMES

ADM : Agence de Développement municipal
ANCAR : Agence nationale de Conseil agricole et rural
ANACIM : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANAT : Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARC: African Risk Capacity
CEDEAO : Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
CRD : Comité régional de Développement
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DEEG : Direction d'équité et d'égalité de genre
DGPPE : Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques
ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GPF : Groupements de Promotion Féminine
GRC : Gestion des Risques et Catastrophes
H/F : Hommes/Femmes
IDH : Indice Humain de Développement
ISRA : *Institut Sénégalais de Recherches Agricoles*
LPSDA : Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture
OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD : Objectifs de Développement durable
ONAS : Office national de l'Assainissement du Sénégal
ONU-Femmes : l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OP : organisations de producteurs
ORSEC : Plan Organisation des Secours en cas de Catastrophes
OSOCC : On-Site Operations Coordination Centres
PADAER : Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural
PAM : Programme alimentaire mondial
PDNA : Plan Décennale de Lutte Contre les Inondations
PIB : Produit intérieur brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
PRES : Programme de Résilience économique et sociale
PROGEP : Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation aux Changements climatiques
PSE : Plan Sénégal Émergent
SECNSA : Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire
SNDES : Stratégie nationale de Développement économique et social
SNEEG : Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre
SNPS : Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNSAR : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
SONATEL : Société Nationale de Télécommunication du Sénégal
SRARRC : Stratégie régionale africaine de Réduction des Risques de Catastrophes
UA : Union Africaine
UNDAC : Equipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe
UNDRR : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance
VBG : violence basée sur le genre

GLOSSAIRE

Genre

Fait référence aux attributs et opportunités sociaux associés à la masculinité et à la féminité et aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre les femmes et celles entre les hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits et appris à travers les processus de socialisation. Ils sont ponctuels, variables et liés à un contexte spécifique. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et estimé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Résultant du processus de socialisation, le genre nous permet de comprendre les rapports sociaux entre hommes-femmes dans la société en vue de corriger les inégalités notées pour une égalité entre les sexes quelque que soit la catégorie sociale.

Vulnérabilité

La notion de vulnérabilité est liée à celle d'insécurité, de danger réel ou potentiel dont il faudrait pouvoir se préserver, dans le domaine de l'économie, ce danger étant souvent la tombée ou la retombée dans une situation de pauvreté qui peut elle-même limiter les capacités de résilience de l'entité concernée

Risques de catastrophes

Le risque majeur est la confrontation ou la superposition localement d'un Aléa avec un Enjeu pouvant s'exprimer par la formule : Risque = Aléa + Enjeu.

On entend par aléa la manifestation d'un phénomène naturel (débordements de rivières, glissements de terrains, séismes, ou encore, avalanches, cyclones, éruptions volcaniques...).

Un aléa est caractérisé par sa probabilité d'occurrence (décennale, centennale,...) et l'intensité de sa manifestation (hauteur et vitesse de l'eau pour les crues, magnitude pour les séismes, largeur de bande pour les glissements de terrain,...).

Les enjeux : ce sont les dommages directs comptabilisables dès la fin de l'événement exceptionnel sur les habitations, les infrastructures, les bâtiments commerciaux ou industriels, les cultures ou le cheptel, et, dans les cas les plus dramatiques, les vies humaines. Ce sont aussi les perturbations économiques et sociales qui résident essentiellement dans les pertes d'exploitation dues à la destruction de l'outil de travail ou des récoltes ou l'interruption des communications, mais aussi les atteintes à l'environnement.

Une catastrophe est un événement brutal, d'origine naturelle ou humaine, ayant généralement la mort et la destruction à grande échelle pour conséquences.

| TYPES DE RISQUES ¹ | |
|--|--|
| RISQUES NATURELS | |
| Risques géologiques | Mouvement de terrain sous marin, - Séisme, - Volcanisme |
| Risques géomorphologiques | - Mouvements de terrain, - Érosion côtière, - Pertes de cuvettes maraîchères |
| Risques Climatologiques/météorologiques | Tempête, - Cyclones et précipitations induisant des inondations, - Feux de brousse, - Sécheresse, - Foudre, - Températures élevées - Pluies de contre saison (Eug) |
| Risques hydrologiques | - Crues - Raz de marées - Crues des cours d'eau - Inondations |
| RISQUES TECHNOLOGIQUES | |
| Dispersion de produits toxiques | Ammoniac |
| Epidémie | - Choléra - Paludisme - Fièvre jaune |
| Explosion | Citerne - Bombe de gaz, - Appareils sous pression |
| Incendie | Marchés, - Habitats, - Usines... - Voitures, avions, bateaux... |
| Accidents de transports | Routier, - Maritime, - Aérien, - Ferroviaire |
| Catastrophes naturelles | Périls acridiens |

¹ Rapport diagnostique, 2007, Identification et cartographie des zones à risques au Sénégal, Direction de l'Aménagement du Territoire du Sénégal

RESUME EXECUTIF

La présente étude analyse le genre dans le secteur de la gestion des risques de catastrophes et formule des recommandations devant intégrer le cadre de collaboration entre FAO, ARC et ONU-Femmes. Afin d'atteindre les objectifs visés, cette étude a porté essentiellement sur l'approche qualitative. Ainsi, au-delà de la revue documentaire, des guides d'entretien individuel et collectif ont été utilisés dans les régions de St Louis et de Kaffrine afin de diversifier et de trianguler les informations.

Le profil de catastrophe montre que le Sénégal est vulnérable aux catastrophes, notamment aux inondations, aux sécheresses, à la dégradation des terres, à l'élévation du niveau de la mer et aux infestations de sauterelles. Le Sénégal est un pays hautement vulnérable aux effets du réchauffement, et les mesures d'adaptation en place au niveau national sont insuffisantes face aux aléas climatiques croissants.

Afin de faire face à la vulnérabilité des espaces habités, le Sénégal a mis en place des politiques de prévention des risques. Il a signé et ratifié de nombreux traités à l'échelle mondiale et a également développé des politiques sur la gestion des risques de catastrophes, étant sensibles au genre dans la plupart (CEDEF, Maputo, ODD, Cadre d'action de Sendai, SNEEG, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe pour la période 2022-2030, etc.).

L'on note une volonté politique en matière d'égalité des genres au Sénégal avec la mise en œuvre de la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre pilotée par le ministère de la Femme, Famille et Protection de l'enfant. Toutefois, l'opérationnalisation du genre dans les interventions des secteurs compétents reste faible. La mise en place d'un dispositif facilitant l'existence de données désagrégées reste encore absente.

Des réajustements sont pensés suite à des lacunes faisant référence à la faible intégration du genre dans les politiques/programmes en raison d'une faible planification sensible au genre.

Par ailleurs, le risque lié aux catastrophes est vécu au quotidien par les populations qui l'acceptent en raison d'absence d'une culture de risque. Des facteurs externes non contrôlables telles que les inondations sont considérées comme une fatalité. Les pertes en biens et matériels sont inestimables particulièrement chez les femmes en tant que responsables des ménages et gardiennes du foyer. Des dommages qui se manifestent par la perte des gains sur les activités menées à domicile ; les emplois productifs en dehors du domicile (autant chez les hommes et les femmes), la surcharge de travail /l'augmentation du travail reproductif. Aussi, les femmes pendant la période de sinistre sont confrontées à des difficultés économiques énormes entraînant un endettement ou/et une incapacité de remboursement des dettes ou des prêts. Une situation de stress économique règne d'une manière permanente dans les familles touchées. Toutefois, malgré les efforts de l'ANACIM, certains acteurs restent toujours limités en matière de prévention des risques. Les indicateurs sensibles devant prendre en compte les situations spécifiques des hommes et des femmes et les différentes catégories de la population vulnérables sont inexistantes. L'on note une gestion partagée entre l'État, la Société civile, le Secteur privé et les Partenaires techniques et financiers. Les stratégies de coordination sont multisectorielles et coordonnées par la Direction de la Protection Civile. Les consultations régionales pour l'élaboration du document stratégique en matière de gestion des risques prennent en compte les difficultés des acteurs.trices par rapport aux situations vécues à tous les niveaux même les plus reculés pour toucher les femmes.

Il y a la présence et la participation des hommes et des femmes dans le comité national (COMNACC). Toutefois, le niveau d'implication des femmes est très faible dans la prise de décision. Par ailleurs, l'assurance nationale est portée par l'Etat. S'agissant de l'assurance agricole, c'est à travers les projets que se font la sensibilisation des organisations de producteurs. Cependant, il se pose parfois un problème de communication et de sensibilisation chez des acteurs qui ne sont pas sensibilisés par rapport aux réalités de l'assurance. Dans la sensibilisation, il peut y avoir des éléments d'informations manquants qui peuvent aboutir à une incompréhension de la part de l'assuré pour ses produits.

Les populations (h/F) demeurent vulnérables en matière de gestion de risques de catastrophes au Sénégal malgré les efforts fournis en matière d'accès à l'information ainsi qu'à l'assurance. Il y a des blocages dans l'utilisation des informations reçues et surtout dans l'applicabilité. La vulnérabilité du ménage est aussi un facteur bloquant pour la souscription d'une police d'assurance. Un système d'adaptation aux réels besoins est à repenser pour plus d'efficacité dans la police d'assurance.

Des lacunes faisant référence à la faible intégration du genre ressortent dans les politiques/programmes en raison d'une faible planification sensible au genre. Le registre national pour le recensement se base sur le critère de « *chef de ménage*² »; vu cette limite, il est important d'approfondir les enquêtes ménage spécifiant le sexe dans la collecte des données en matière de gestion des risques de catastrophes.

Ainsi, des recommandations phares sont formulées pour une meilleure considération du genre dans les actions de gestion de risque de catastrophes :

- ❖ Définition d'un cadre de coordination entre le Ministère de l'Intérieur et le ministère de la Femme, Famille et Protection des enfants en matière d'intégration du genre dans la Gestion des Risques de Catastrophe impliquant la coordination des plans sectoriels ;
- ❖ Renforcement des capacités des sectoriels dans l'élaboration de leur plan GRC et mener des audits genre dans tous les ministères sectoriels pour connaître les problèmes rencontrés par les hommes et femmes et formuler des stratégies genre ;
- ❖ Renforcement de capacité sur les considérations genre dans la gestion des risques des catastrophes auprès des acteurs.trices institutionnels et communautaires ;
- ❖ Réalisation d'une étude permettant d'identifier les risques suivant les besoins spécifiques des hommes et des femmes impliquant toutes les parties prenantes afin de disposer d'un bon diagnostic spécifiant les besoins, les contraintes, les intérêts des hommes et des femmes en matière de gestion des catastrophes ;
- ❖ Formulation d'une cartographie nationale des risques de catastrophes ;
- ❖ Formulation d'indicateurs de résilience sensibles au genre sur la base de données désagrégées par sexe et par âge pour répondre à la question de la planification sensible au genre.
- ❖ Amélioration des plaidoyers pour une meilleure intégration des femmes et des groupes vulnérables (H/F) en matière de gestion des risque des catastrophes ;

² Le ménage est généralement défini comme une unité collective ou un groupe social, formé d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit, et qui partagent leurs ressources et dépenses. Le "chef de ménage" est la personne de référence à partir de laquelle l'enquêteur identifie les autres membres du ménage. Tiré de « Les femmes chefs de ménage : Aperçu général et étude de cas », https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton07/010012287.pdf.



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



- ❖ Développement des Services climatiques, d'assurance de même que des systèmes d'alerte précoce axés sur les inondations/sècheresse et adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ;

Soutien des actions favorisant la résilience des hommes et des femmes, par exemple appui d'actions de sensibilisation au niveau de la base dans les communautés dans l'identification de « *best practices* » (bonnes pratiques) pour appuyer la résilience des communautés face aux risques de catastrophes avec la collaboration des leaders communautaires et des leaders religieux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le monde connaît de plus en plus des risques et catastrophes. Leur survenue cause des dommages considérables dans tous les secteurs d'activités.

Le continent africain a enregistré 147 catastrophes dont 19 sécheresses et 67 inondations depuis le début de la décennie en cours 2011 et 2012, selon le rapport de situation de l'Afrique sur la prévention des risques de catastrophes (2013). Des millions de personnes ont été touchées et les pertes économiques sont estimées à 1,3 milliard USD (RSAPRC, 2013). En moyenne, deux catastrophes par semaine sont répertoriées. Ces phénomènes, hélas, érodent fortement la capacité de la population africaine à vivre et à prospérer.

L'Afrique de l'Ouest, en particulier, vit les catastrophes naturelles à un rythme alarmant en raison du degré élevé d'exposition des personnes et des biens économiques aux zones à risque. Cette situation est aggravée par la capacité insuffisante des Gouvernements et des communautés à répondre dans les délais à la multitude de risques et de catastrophes dans la région, provoqués principalement par les changements climatiques³.

Le Sénégal est sujet à des vulnérabilités chroniques et saisonnières. Les inondations sont plus fréquentes dans les zones urbaines des régions de l'ouest et du centre (Dakar, Thiès, Touba, Kaffrine, Saint-Louis). L'érosion des côtes est manifeste dans certaines localités, mettant à mal les moyens de subsistance des collectivités. La sécheresse affecte les régions du nord, du centre et de l'est, provoquant une insécurité alimentaire et nutritionnelle, exposant ainsi les enfants et les femmes en danger de malnutrition. Mais ce sont surtout les inondations qui préoccupent les autorités de l'État, tourmentent et angoissent les populations. Une évaluation des besoins post-catastrophe réalisée en 2009 par la Banque mondiale, suite aux inondations, a indiqué que celles-ci avaient causé plus de 103 millions USD en dommages et pertes, essentiellement dans la région de Dakar durant 2009⁴. En 2012, un dénombrement de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, consécutif au déferlement des eaux, avait annoncé la mort de 21 personnes et 264.600 sinistrés. Dans ce dernier groupe, plusieurs centaines de familles étaient provisoirement hébergées dans des écoles. Selon des études, c'est de manière disproportionnée que la population est touchée. Ce sont les personnes âgées, handicapées, les femmes et les jeunes qui sont les plus affectés par le caractère imprévisible et dévastateur de ces phénomènes.

En effet, les catastrophes ont des effets sexospécifiques et touchent les femmes et les groupes vulnérables de manière disproportionnée en raison des dynamiques socio-

³ La Prévention des risques de catastrophes - SIPC Informations No 4/novembre 2004 , https://www.unisdr.org/files/8553_Issue42004frenchISDRinforms1.pdf

⁴ <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2012/09/12/senegal-makes-disaster-preparedness-a-priority>

économiques et culturelles sous-jacentes et des inégalités existantes entre les sexes en matière d'accès aux ressources, aux services, aux informations et aux marchés. Les vulnérabilités sexospécifiques n'émanent pas d'un facteur unique mais reflètent des modèles historiques et culturels spécifiques des institutions sociales, des normes sociales et de genre, de la culture, des pratiques agricoles et des vies personnelles. L'égalité des sexes joue un rôle central dans le développement de la résilience et des voies d'adaptation dans la gestion des risques de catastrophes.

Comme les impacts du changement climatique continuent de croître et d'interagir avec les dynamiques de marginalisation et de vulnérabilité, cela risque d'induire des effets négatifs supplémentaires sur la production agricole, l'accès à la nourriture, l'accès au logement ainsi que l'accès à l'énergie, à l'air pur, à l'eau et à l'assainissement.

Le changement climatique, les incertitudes économiques, les nouvelles épidémies et les pénuries alimentaires se conjuguent dans un environnement à risques multiples qui suscite de vives inquiétudes. Dès lors, l'exigence de sauvegarde commande l'urgence de protéger et prévenir les couches vulnérables. Les risques et catastrophes auxquels les populations sont exposées maintiennent les groupes les plus vulnérables dans la précarité et font basculer d'autres dans la pauvreté⁵. À cet égard, le Gouvernement avait pris entre autres les décisions suivantes : le renforcement de l'arsenal juridique et la redynamisation de la Commission supérieure de la Protection civile, du Comité national de Sécurité civile et de plusieurs plans et organes de gestion et prévention des catastrophes dont le plus connu est le Plan Organisation des Secours en cas de Catastrophes (ORSEC).

En 2012, l'État et ses partenaires ont financé le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation aux Changements climatiques pour un montant de 121,3 millions USD. Le projet a été conçu comme étant une composante du Plan décennal de Lutte contre les Inondations qui est aligné sur les objectifs du Plan Sénégal Émergent (PSE) et de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Au Conseil des ministres du 5 octobre 2022, le Chef de l'Etat a rappelé l'urgence d'actualiser, à travers un diagnostic exhaustif des risques impliquant toutes les parties prenantes, le recensement systématique, dans chaque région, département, commune et village, des habitations, sites et infrastructures à risque.

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à mettre en œuvre le Cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophes, qui met en évidence les questions affectant la santé et le bien-être humain qui sont pertinentes pour la réduction des risques de catastrophes, le changement climatique et le développement

⁵ Stéphane Hallegatte, 2017, <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/la-resilience-des-plus-vulnérables-gerer-les-catastrophes-naturelles-pour-mieux-protéger-les-plus-pauvres-de-la-planete>

durable. Le Cadre de Sendai a été adopté le 18 mars 2015. En novembre 2020, le Gouvernement s'est lancé dans l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Il s'agira de développer un plan d'action pour 2021-30 basé sur le Cadre d'action de Sendai et la stratégie nationale de développement (le "Plan pour un Sénégal émergent"), ainsi que sur les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'UA . Il s'agira de développer une stratégie globale de financement des risques.

La présente étude analyse le genre dans le secteur de la gestion des risques de catastrophes et formule des recommandations dans le cadre de collaboration entre FAO, ARC, ONU-Femmes et le Gouvernement du Sénégal.

II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION

2.1. OBJECTIFS DE LA MISSION

- (i) Identifier les contraintes et les défis qui entravent l'implication des différents segments des populations vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans la gestion des catastrophes ;
- (ii) Cerner l'implication des populations vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles au Sénégal ;
- (iii) Identifier des solutions viables pour répondre aux contraintes et aux défis rencontrés par de différents groupes ainsi qu'un mécanisme pour la transformation durable et sensible au genre de la GRC ;
- (iv) Appréhender les contraintes, les lacunes et les défis des approches en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de proposer des recommandations clé.

2.2. METHODOLOGIE

a- Approche et technique de collecte

Afin d'atteindre les objectifs visés, cette étude a porté essentiellement sur l'approche qualitative. Ainsi, au-delà de la revue documentaire, des guides d'entretien individuel et collectif (voir Annexe A) ont été utilisés afin de diversifier et de trianguler les informations. Plus précisément, les outils utilisés sont les suivants:

- Recherche documentaire : Une étude documentaire approfondie a été menée afin de collecter des données secondaires pour l'analyse rapide du genre. En consultation avec l'équipe Genre de l'ARC et celle de la FAO, le coordonnateur gouvernemental de l'ARC, la consultante a identifié les documents clés sur le genre et la GRC au Sénégal. Certains des documents ont été examinés afin de vérifier si

les dimensions de genre avaient été intégrées et comment, à savoir : le Plan Sénégal Emergent (PSE 2035), la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG 2, 2016-2026), le Cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la RRC, le plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie 2019 – 2023, le Programme de Résilience économique et sociale (PRES⁶), la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) (2015-2035), Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques (2005), la Stratégie régionale africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC) adoptée en 2004 (UA), le Programme national de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes adopté en 2011, le document de Politique nationale de sécurité et santé au travail, 2017, Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) 2019 – 2023, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR), 2016, l'Analyse institutionnelle des plates-formes nationales et des organes référents de la Réduction des Risques de Catastrophes, le Programme d'action de Pékin (1995), le Protocole de Maputo, le Cadre d'action de Hyogo (2011-2015) et le Cadre de Sendai pour la gestion des risques de catastrophes (2015-2030).

L'étude documentaire a permis à la consultante de mieux comprendre le contexte réglementaire, les politiques et les stratégies qui guident la coordination et la mise en œuvre des activités de gestion des risques de catastrophes au Sénégal ; mais également d'identifier les lacunes en matière de genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et les rapports des politiques, législations et programmes de gestion des risques de catastrophes dans le pays.

- Entretiens individuels : il nous a permis de recueillir des données discursives provenant des acteurs.trices institutionnels afin de cerner les lois, politiques et stratégies qui guident la coordination et la mise en œuvre des activités de gestion des risques de catastrophes dans le pays ; mais également d'identifier les lacunes en matière de genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et les rapports des politiques, législations et programmes de gestion des risques de catastrophe. Au total 17 entretiens ont été réalisés avec les acteurs.trices institutionnels.

⁶ Pour contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, le Gouvernement du Sénégal a, de manière inclusive, mis en place un Programme de Résilience économique et sociale (PRES), pour des actions de très court terme, doté d'un fonds de riposte dénommé « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA, soit 7% du PIB, en vue de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées par le choc.

- Focus group ou discussion de groupe : cette technique a été utilisée avec les femmes et les jeunes (hommes/femmes) des différentes catégories cibles en tenant compte du critère d'homogénéisation. Cette technique a permis de vérifier, de confirmer ou d'infirmer, d'approfondir certaines informations recueillies à travers les entretiens individuels et vice-versa. Au total, 6 focus group (Jeunes, Femmes, Adultes) ont été organisés avec les populations des zones cibles.

b- Traitement et analyse des données

Les entretiens individuels et les focus group ou groupes de discussion ont été enregistrés et retranscrits totalement afin d'être traités avec le logiciel de traitement de données qualitatives Atlas Ti ou Nvivo. Ensuite, les informations ont été classifiées, catégorisées et connectées à des fins d'analyse. Cette analyse a été faite suivant celle de contenu thématique.

c- Considérations éthiques

À la base de toute recherche s'inscrit l'impératif moral du respect de la dignité humaine. Cette présente étude s'inscrit dans le respect des principes éthiques directeurs qui sont : le respect des personnes vulnérables; le respect de la vie privée et des renseignements personnels; le respect de la justice et du principe d'intégration. Ces principes font l'objet de règles déontologiques adoptées par cette présente étude à savoir le consentement libre et éclairé⁷.

d- Limitations de l'étude

La principale difficulté reste l'indisponibilité des acteurs.trices institutionnels. En dehors de cela, il serait envisageable dans le futur d'établir un profil des risques sensible au genre (y compris données désagrégées par sexe et âge). En effet, des lacunes faisant référence à la faible intégration du genre dans les politiques/programmes au niveau national en raison d'une faible planification sensible au genre ont été mentionnées par les différentes parties prenantes. Le registre national pour le recensement se base sur le critère de « *chef de ménage* ». Vu cette limite, il est important d'approfondir les enquêtes ménage spécifiant le sexe dans la collecte des données en matière de gestion des risques de catastrophes.

⁷Eryck Malouin, 2002, Ethique de la recherche sociale : Consentement libre et éclairé confidentialité et vie privée, https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/04/orientations_frsc_consentement_confidentialite_2002.pdf

e- Cibles de l'étude

Acteurs institutionnels

- Ministère de l'Intérieur : Direction de la Protection civile-Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement : Office national de l'Assainissement du Sénégal(ONAS) ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire ;
- Ministère des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) ;
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale : Service national d'Hygiène ;
- Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique : Direction du Cadre de Vie ;
- Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique : Direction de l'Environnement et des Établissements classés ;
- Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité sociale et territoriale ;
- Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires : Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)- Agence de Développement municipal (ADM)-Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation aux Changements climatiques (PROGEP) ;
- Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA) ;
- DGPPE;
- ONU-Femmes ;
- FAO ;
- ARC ;
- PNUD ;
- OCHA ;
- PAM ;
- UNICEF ;
- Croix Rouge ;
- Plateforme Nationale RRC ;
- Etat-major du Plan ORSEC ;
- Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) ;
- Haut Conseil national de la sécurité sanitaire mondiale « One Health ».

Acteurs communautaires

- Groupements de producteurs (Hommes/Femmes)
- GPF⁸, femmes⁹, les jeunes (H/F) évoluant dans le secteur agricole (agriculture, pêche, l'élevage, foresterie)
- Les élu/es locaux
- Hommes notamment leaders d'opinion (religieux, communautaires)
- Mairaines de Quartier (« Badiénou Gox »)
- Exploitations familiales résilientes

f- Zones ciblées

Les régions de Kaffrine et de Saint-Louis ont été choisies pour la collecte des données et des informations sur la base de leur spécificité, l'une étant agricole et l'autre étant maritime fortement impactée par l'érosion côtière.

Kaffrine

C'est une importante région agricole du pays, qui fait souvent face aux aléas du climat. 3727 ménages vulnérables des départements de Malème Hodar, Mbirkilane et Kaffrine ont reçu une aide financière de l'ONG « Save the Children¹⁰ », suite à un déficit alimentaire consécutif au retard des pluies en 2019. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat entre la mutuelle panafricaine de gestion des risques et les membres du réseau « Start network ».

Saint Louis

La région de Saint Louis est une zone d'inondations, exposée aussi à l'érosion côtière. En effet selon une étude de la Banque mondiale (2013¹¹), chaque année, la Langue de Barbarie (bande de sable d'une vingtaine de kilomètres qui protège l'île de Saint Louis de l'océan) perd jusqu'à six mètres de côte.

« Si on ne réagit pas, la ville de Saint Louis risque de disparaître, il faut des solutions urgentes et adaptées afin de stopper l'érosion côtière. » avait déclaré le maire de la ville auprès de la communauté internationale lors du Sommet « Pour une planète en 2017 ». Aujourd'hui, la montée des eaux a déjà délogé plus de 2000 personnes, et selon la

⁸ Groupements de Promotion Féminine

⁹ Individuelles

¹⁰ Extrait article APS du 29 juin 2020: Sénégal: l'ONG Save the Children

¹¹ Extrait article de *Jeune Afrique* du 19 août 2020: Villes et climat: Saint Louis combat l'érosion côtière, Manon Laplace.

Banque mondiale, entre 10.000 et 20.000 autres pourraient voir leur habitat menacé par l'érosion côtière dans les années à venir.

Figure 1. Carte



GENRE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU SENEGAL



Cette section traite du (i) profil de catastrophe au Sénégal, (ii) des lois, politiques et stratégies en matière de gestion des risques de catastrophes, (iii) des lacunes identifiées en matière de genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et les rapports de programmes de gestion des risques de catastrophes, (iv) des questions de Genre et Vulnérabilités en matière de gestion des risques de catastrophes, (v) la coordination des structures clés travaillant dans la gestion des risques de catastrophes au Sénégal, (vi) la participation active des femmes et des hommes aux consultations et à la prise de décision en matière de gestion des risques de catastrophes, (vii) l'Accès à l'information ainsi qu'aux ressources allouées en matière de gestion des risques de catastrophes au Sénégal.

III. PROFIL DE CATASTROPHE AU SENEGAL

Pays sahélien situé dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, le Sénégal a une superficie de 196 722 km². Il se situe à l'extrémité la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes. D'une superficie de 196 722 km², il est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'ouest par la Gambie, et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 km. Dakar (550 km²), la capitale, est une presqu'île située à l'extrême Ouest. Trois fleuves traversent le pays d'est en ouest: le Sénégal (1700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud. Suivant les projections de 2020 de l'ANSD¹², la population est de 16 705 608. Les femmes représentent 8 391 358 (50,2%) et les hommes 8 314 250 (49,8%), avec une population rurale représentant 54,8%.

Le Sénégal est vulnérable aux catastrophes, notamment aux inondations, aux sécheresses, à la dégradation des terres, à l'élévation du niveau de la mer et aux infestations de sauterelles.

Les résultats de l'enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (ENSAN) montrent que l'insécurité alimentaire (sévère et modéré) est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain avec 25,1 % contre 12,2 %. Les facteurs aggravant l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être répartis en trois grandes catégories qui émanent de l'agriculture, de l'élevage, de l'exode rural ou de la migration (OCHA, 2013 ; ENSAN, 2013)¹³. La région naturelle de la Casamance (Sédhiou, Kolda, Ziguinchor) est plus touchée par l'insécurité alimentaire. Il est noté que ces départements sont tous situés dans les régions périphériques et enclavées, mais elles ont les potentiels agricoles les plus élevés car disposant le plus de terres arables de qualité, de ressources en eau de surface, de pâturage et d'une pluviométrie plus élevée. La pression démographique y est aussi plus faible dans les régions centre et Ouest. C'est donc plus une absence d'investissements structurants et de mise en œuvre d'une politique de développement rural et de gestion durable des ressources naturelles qui explique cette situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté chroniques¹⁴.

¹² https://investinsenegal.com/wp-content/uploads/2021/03/Rapport-sur-la-Population-du-Sngal-2020_03022021-1.pdf

¹³ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen176991.pdf>

¹⁴ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen176991.pdf>



Le Sénégal est un pays hautement vulnérable aux effets du réchauffement, et les mesures d'atténuation et d'adaptation en place au niveau national sont insuffisantes face aux aléas climatiques croissants. Le pays est témoin d'une série d'événements climatiques extrêmes tels que la montée du niveau de la mer et l'érosion des côtes, la salinisation des sols, la perte de biodiversité ou encore la désertification. En outre, l'économie du pays dépend largement de secteurs sensibles au climat, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche. Selon la Banque mondiale, le Sénégal pourrait perdre jusqu'à 8% de son PIB d'ici 2030¹⁵ en raison des effets des changements climatiques, ce qui toucherait en priorité les revenus des personnes les plus pauvres. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2021 situe le Sénégal au 170ème rang sur 191 pays en termes d'Indice Humain de Développement (IDH) avec un indice d'inégalité de genre de 0,530 qui classe le pays au 131ème rang sur 170¹⁶. Le Revenu National Brut par habitant est de 1,708 (\$PPA constant 2005), soit un PIB par tête de 526 390 FCFA (ANSD, 2011). D'après les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2010-2011), 6 367 733 personnes, soit 46,7% de la population sénégalaise vivent en dessous du seuil de pauvreté, plus de 65% de la population vit avec moins de deux dollars par jour (environ 1 000 FCFA).

L'économie sénégalaise dépend encore significativement de son secteur primaire (16% du PIB), en particulier de l'agriculture (15% du PIB en 2018 et 17% du PIB en 2020 selon la Banque mondiale) qui est sujette aux fluctuations des cours mondiaux et aux aléas climatiques. Un secteur qui représente 30 %¹⁷ des emplois sénégalais, selon la Banque mondiale. Nombreuses sont les femmes à être confrontées à une plus faible productivité que les hommes, faute entre autres d'accès à la terre, aux ressources productives et aux moyens de financement alors qu'elles ont plus d'impact sur les enfants et leur

¹⁵Sénégal : les dommages du dérèglement climatique, Octobre 2022, <https://www.cncd.be/senegal-les-dommages-dereglement-climatique>

¹⁶ Rapport sur le développement humain 2021/2022, PNUD, <https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22frpdf.pdf>

¹⁷ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/06/16/tout-ce-que-nous-consommons-vient-de-nos-parcelles-au-senegal-l-agroecologie-au-service-de-l-independance-des-femmes_6130672_3212.html

environnement. En effet, les femmes sont au cœur de l'économie rurale. Pourtant, par rapport aux hommes, elles ne reçoivent qu'une fraction de la terre, et de manière limitée et insuffisante des crédits, des intrants (comme les semences améliorées et les engrais), de la formation agricole et de l'information¹⁸. Les systèmes agroalimentaires sont un employeur majeur pour les femmes. À l'échelle mondiale, 36 % des femmes actives et 38 % des hommes actifs travaillent dans des systèmes agroalimentaires en 2019¹⁹. En Afrique subsaharienne, 66% des emplois occupés par des femmes sont dans les systèmes agroalimentaires contre 60% des hommes.²⁰

Malgré leurs rôles clés dans le secteur agroalimentaire, les femmes rencontrent plusieurs obstacles. Par exemple, seulement 2,2 % des terres appartiennent à des femmes au Sénégal.²¹ De plus, seulement 10,2 % des femmes participent à la prise de décisions importantes au sein du ménage, notamment en faisant des achats importants, en prenant des décisions concernant leurs propres soins de santé et en visitant leur famille, leurs proches et leurs amis. Un autre exemple de ces inégalités de genre dans les systèmes agroalimentaires sont évidentes quand on compare la situation sexospécifique des détaillants d'aliments agroalimentaires. Les données recueillies sur les détaillants d'aliments au Sénégal indiquent que la majorité (75 %) sont des femmes, mais le revenu net montre un écart important entre les détaillants masculins et féminins. Les détaillants de sexe masculin gagnent plus de 10 fois plus que les détaillantes de sexe féminin sur la vente de produits agroalimentaires (512 500 francs CFA par mois, contre 45 689 francs CFA par mois).²²

Par ailleurs, les conséquences sociales et économiques de l'érosion des côtes et de la montée du niveau de la mer sont de plus en plus visibles sur le littoral sénégalais et exacerbent les inégalités économiques, sociales et de genre. Ces phénomènes sont par ailleurs exacerbés par les violentes tempêtes, telles que celles qui ont frappé la côte de Saint-Louis en 2017 et 2018.²³ A cause des violentes inondations qui ont frappé leurs habitations, des centaines de familles ont été contraintes d'être relocalisées dans des camps, dans des conditions très précaires. Le gouvernement sénégalais a certes offert un dédommagement aux familles déplacées, mais celui-ci est loin d'être suffisant aux vu des besoins.

¹⁸ FAO Sénégal, réalisation 2013-2015, Articulier agriculture, sécurité alimentaire et protection sociale, pour la résilience des communautés, <https://www.fao.org/3/i6119f/i6119f.pdf>

¹⁹ FAO. 2023. The status of women in agrifood systems. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc5343en>
<https://www.fao.org/3/CC5060EN/online/status-women-agrifood-systems-2023/chapter1.html#:~:text=Women's%20work%20in%20agrifood%20systems,agrifood%20systems%20as%20of%202019.>

²⁰ Ibid.

²¹ World Bank Gender Data Portal. 2019. <https://genderdata.worldbank.org/indicators/sq-own-ld/>

²² FAO. 2022. Mapping territorial markets in Senegal - Summary report. Rome <https://doi.org/10.4060/cc3116en>

²³ Sénégal : les dommages du dérèglement climatique, Octobre 2022, <https://www.cncd.be/senegal-les-dommages-dereglement-climatique>

Le rapport spécial du GIEC²⁴ sur l'utilisation des terres confirme que le réchauffement climatique contribue à la désertification et à la dégradation des terres dans de nombreuses régions du Sénégal. Les scientifiques précisent que ce seront l'Asie et l'Afrique qui compteront le plus grand nombre de personnes vulnérables à l'augmentation de la désertification.

La désertification du Sahel est en cours depuis plusieurs décennies, comme en témoignent notamment les graves épisodes de famines des années 1970²⁵. Cette région extrêmement aride du pays est peuplée majoritairement de familles vivant de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, tirant leurs ressources du fleuve Sénégal.



La combinaison des sécheresses et la désertification rend, lentement mais sûrement, invivable cette région autrefois très fertile. Du côté de l'élevage, la malnutrition et l'affaiblissement constant des troupeaux, qui peinent par exemple à donner du lait de qualité à leurs propriétaires, les obligent à devoir en acheter en supplément. Du côté de l'agriculture, les céréales traditionnelles (telles que mil, le sorgho ou le niébé) disparaissent et sont remplacées progressivement par des rizières. Cependant, ces nouvelles cultures sont énergivores et très coûteuses, obligeant les agriculteurs et agricultrices à s'endetter pour pouvoir cultiver et se nourrir²⁶.

²⁴ GIEC (2019) : Résumé à l'intention des décideurs, Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

²⁵ OZER P. et al. (2010), « DÉSERTIFICATION AU SAHEL : HISTORIQUE ET PERSPECTIVES », In Bulletin de la Société Géographique de Liège, 54, p. 69-84, <https://orbi.uliege.be/handle/2268/10347>

²⁶ Voir pour plus de détails l'article de Sarah Frères dans le Magazine Imagine Demain le Monde, « Une catastrophe silencieuse débrousse le Sahel ».



En sus, les inondations sont plus fréquentes dans les zones urbaines des régions de l'ouest et du centre du Sénégal pendant la saison des pluies. Le Sénégal, pays côtier, géographiquement exposé aux risques et catastrophes ainsi qu'aux effets du changement climatique, fait face de façon récurrente aux inondations. Durant les quinze dernières années, le pays a connu plusieurs inondations (2005 - 2009 -2011- 2012 -2016–2019-2020²⁷) touchant principalement la capitale Dakar, sa banlieue (Guédiawaye, Pikine, Keur Massar...) et la plupart des régions (Saint-Louis, Kaolack, Kédougou...). Elles sont la cause de dommages considérables sur tous les secteurs de l'économie impactant plus particulièrement les zones péri-urbaines et les groupes vulnérables dont les conditions économiques et sociales déjà très précaires sont généralement les plus affectés par ces catastrophes.

Ces catastrophes ont de sérieuses conséquences en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les questions de genre en lien avec la réalisation des ODD. Ainsi, se baser sur les besoins spécifiques des communautés (homme/femme) les plus vulnérables est important pour rendre conforme le développement humain vis à vis du risque des catastrophes. Il s'agit en d'autres termes de prendre en compte la dimension humaine suivant la spécificité de genre des communautés. Ceci inclut un effort pour réduire la vulnérabilité des communautés aux catastrophes potentielles et de favoriser ainsi la gestion des risques de catastrophes en tant que mesure d'adaptation suivant les situations et rôles spécifiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons.

²⁷ Rapport PNUD, Immersion dans la problématique des inondations au Sénégal, <https://www.undp.org/fr/senegal/blog/accelerator-lab-immersion-dans-la-probl%C3%A9matique-des-inondations-aus%C3%A9n%C3%A9gal>

IV. Les lois, politiques et stratégies en matière de gestion des risques de catastrophes et le genre

Face à la vulnérabilité des espaces habités, les pays ont mis en place des politiques de prévention des risques. Le Sénégal a signé et ratifié de nombreux traités à l'échelle mondiale relatifs à la gestion des risques de catastrophes mais également ceux relatifs à l'égalité homme/femme, et il s'est également engagé au niveau régional et national au travers de la participation et de l'adoption de politiques et stratégies sectorielles sur la GRC, l'on note entre autres :

Au niveau global:

➤ Cadre d'actions de Hyōgo (2005-2015)

Ce cadre adopté en 2005 se voulait instaurer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes par une réduction considérable des pertes dues aux catastrophes en 2015 - pertes tant en vies humaines qu'au niveau du capital social, économique et environnemental des collectivités et des pays²⁸. Il a été élaboré pour aider les nations et les communautés à devenir plus résilientes face aux aléas qui représentent une menace pour leurs acquis en matière de développement.

Des priorités d'action sont évoquées dans le Cadre d'action de Hyogo pour aider les Etats, les organisations et les autres acteurs à définir leurs approches à la réduction des risques de catastrophe. Toutefois, ces actions restent neutres par rapport au genre. Ce qui n'empêche pas une prise en compte des populations vulnérables surtout au niveau communautaire (femmes, enfants et personnes âgées). En effet, depuis le début des années 1990, les Nations Unies encouragent les efforts déployés dans le monde entier pour promouvoir la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à réduire les risques avant que ceux-ci ne se transforment en catastrophes, lorsque des événements soudains comme les tremblements de terre ou lents comme les sécheresses touchent les communautés vulnérables.

➤ Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe²⁹ présente quatre domaines prioritaires clés qui englobent tous les aspects de la réduction des risques de catastrophe de manière cohérente. Ce cadre, lancé lors de la troisième

²⁸ https://www.preventionweb.net/files/1217_HFABrochureFrench.pdf

²⁹ Rapport FAO, 2013, La résilience des moyens d'existence : Réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, <https://www.fao.org/fsnforum/fr/resources/la-resilience-des-moyens-dexistence-reduction-des-risques-de-catastrophe-pour-la-securite>

conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, en mars 2015 ouvre la voie aux gouvernements et aux sociétés pour mettre en œuvre des mesures concrètes visant à éviter la création de nouveaux risques, à réduire le niveau des risques existants et à renforcer la résilience économique et sociale des communautés en luttant contre l'exposition et la vulnérabilité des personnes et de leurs biens.

Face aux risques de catastrophe, il faut adopter une approche préventive plus large privilégiant davantage la dimension humaine. Pour être efficaces, les mesures de réduction des risques de catastrophe doivent être conçues pour faire face à de multiples formes d'aléas dans de multiples secteurs, être accessibles et ne laisser aucun groupe à l'écart. Tout en continuant de jouer leur rôle de direction, de réglementation et de coordination, les gouvernements devraient faire participer les intervenants concernés, y compris les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes ayant un handicap, les personnes en situation de précarité³⁰. Au regards des cibles identifiées, nous pouvons avancer que les questions de genre sont au cœur du cadre.

- En 2005³¹, il y a eu **la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC II) organisée à Kobe, au Japon**, en janvier 2005. La Plate-forme pour l'égalité entre les genres et la réduction des risques de catastrophes a exigé de toutes les nations représentées à la Conférence mondiale d'envisager l'intégration de la dimension genre dans cinq domaines spécifiques, grâce aux mesures suivantes: (i) Prise en compte systématique des perspectives axées sur le genre dans toutes les initiatives de gestion des catastrophes. (ii) Renforcement des capacités dans les groupes de femmes et les organisations communautaires. (iii) Garantie de la prise en compte systématique de la dimension de genre dans les actions de communication, de formation et d'éducation. (iv) Création d'opportunités pour les femmes dans les domaines de la science et de la technologie. (v) Garantie de l'intégration de la notion de genre dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.
- **La 49ème session de la Commission de la condition de la femme** a adopté une résolution sur les catastrophes résultant des aléas naturels qui invite les gouvernements à intégrer les perspectives de genre dans toutes les phases de

³⁰ Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

³¹ Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes, 2009, https://www.unisdr.org/files/9922_publicationintgrationdugenredanslar.pdf

planification de leur préparation aux catastrophes et de prendre en compte la dimension de genre dans les secours post catastrophe³².

➤ **Cadre stratégique 2010-2019**

Les Nations Unies fournissent une assistance humanitaire aux pays touchés par des catastrophes qui en ont fait la demande officielle depuis les années 1970. Afin de fournir cette aide de manière plus rapide et plus efficace, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies a mis en place une approche structurée qui comprend l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (UNDAC), la mise en place de Centre de coordination des opérations sur le terrain (On-Site Operations Coordination Centres - OSOCC) sin nécessaire, et par le biais des clusters OCHA³³. Conjointement, la réduction et la gestion des risques de catastrophe est une priorité à tous les niveaux de la FAO. **La Stratégie régionale africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (2004)**, élaborée en collaboration avec le Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. Elle a pour but d'assurer un engagement politique accru des États africains vers la réduction des risques de catastrophes par une meilleure gestion des connaissances et une meilleure prise de conscience des populations en matière de réduction de risques de catastrophes.

Au niveau régional

➤ **Stratégie régionale africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC) adoptée en 2004 (UA)**

La stratégie recommande des orientations stratégiques qui impliquent un ensemble d'interventions et d'actions devant faire intégrante du futur programme d'action.

Le but de la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes est de continuer à l'avènement d'un développement durable et à l'éradication de la pauvreté en facilitant l'intégration de la réduction des risques de catastrophes au développement.

³² Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes, 2009, https://www.unisdr.org/files/9922_publicationintegrationdugenredanslar.pdf

³³ <https://www.un-spider.org/fr/risques-et-catastrophes/onu-et-gestion-des-catastrophes#no-back> publié dans [Ressources](#) le 28 août 2013

Ces objectifs sont les suivants : (1) engagement politique accru envers la réduction des risques de catastrophes ; (2) meilleure identification et évaluation des risques de catastrophe ; (3) meilleure gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophes ; (4) meilleure gouvernance des institutions impliquées dans la réduction des risques de catastrophe, et (5) intégration de la réduction des risques de catastrophes à la gestion des réponses aux urgences³⁴.

La vulnérabilité est au cœur de la stratégie, toutefois, cette dernière reste limitée dans la prise en charge des besoins spécifiques hommes/femmes.

➤ **La Stratégie et le Plan d'Action Genre de la CEDEAO pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2020)**

La Stratégie et le Plan d'Action Genre 2020-2030 de la CEDEAO pour la Réduction des Risques de Catastrophe (SPAG RRC de la CEDEAO 2020-2030) vise à aider les États membres à renforcer leur résilience face aux risques naturels qui englobe tous les segments de la société. Alors que le plan d'action s'appuie sur les activités de GRC convenues par les États membres en veillant à ce que le langage utilisé soit sensible au genre ; c'est dans la stratégie que nous apprenons comment le faire. En utilisant des exemples de bonnes pratiques de mise en œuvre sensible au genre dans toute la région. La SPAG RRC de la CEDEAO a été élaborée en utilisant une approche collaborative basée sur une consultation inclusive avec un éventail de parties prenantes régionales, nationales et infranationales du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et d'instituts universitaires. La stratégie globale et les actions associées sont fondées sur une analyse de genre portant sur la Commission de la CEDEAO et les États membres, basée sur des recherches documentaires, des entrevues en face à face et des consultations à distance avec le personnel de la Commission de la CEDEAO, les points focaux RRC et genre des États membres, ainsi que d'autres acteurs gouvernementaux, du secteur privé et non gouvernementaux.

- **Le Réseau pour la Réduction des Risques de Catastrophes** mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest avec pour objectif le développement d'un partenariat entre les États membres dans divers domaines tels que la recherche et la formation, les échanges d'expériences, les appuis techniques et matériels, les actions humanitaires, les interventions communes et les plans d'urgence sous régionaux.

Au niveau national

³⁴ <https://www.unisdr.org/2005/task-force/working%20groups/wg-africa/NEPAD-DRR-Strategy-FRENCH.pdf>

- Le Sénégal a signé différentes conventions internationales et régionales comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), le protocole à la charte africaine des droits de l'homme du 11 juillet 2003, le protocole de Maputo, acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, la Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les Objectifs de Développement durable (ODD), etc.
- La Stratégie nationale de l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) en 2005 actualisée en 2016. Le Sénégal a mis en place une politique genre à savoir la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG). Cette stratégie reste le cadre global de référence qui clarifie la vision du pays en matière de genre et définit les actions visant à intégrer progressivement et efficacement les questions de genre dans les priorités de développement. [...] ». Les orientations de la SNEEG trouvent leur fondement dans les axes du Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, la prise en compte des questions de genre constitue un enjeu majeur dans la mise en œuvre du PSE. En effet, le PSE met l'accent sur l'élimination de la discrimination, la réduction des inégalités et des violences basées sur le genre (VBG) afin de réduire la pauvreté et d'atteindre le développement humain durable.»
- **La stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe pour la période 2022-2030**

Dans le cadre de cet exercice de gestion de risques de catastrophe au Sénégal, un **document de stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe pour la période 2022-2030** a été déjà rédigé pour faire l'objet de validation au conseil ministériel par le chef de l'Etat. Vu l'importance de la dimension genre, le système des nations unies qui fait référence à la FAO et autres organismes, en l'occurrence ONU FEMMES se charge d'un accompagnement technique. Partant d'un diagnostic et du cadre de Sendai pour tout ce qui est risque et catastrophe, l'on note l'accompagnement de l'ONU FEMMES auprès des ministères sectoriels. L'Etat du Sénégal a sollicité l'appui du système des nations unies pour l'exercice « *cadri* ». ³⁵ Cette détermination politique de l'Etat s'est traduite par (i) l'adoption d'une Plate-forme nationale de Réduction des Risques majeurs de Catastrophes en 2008 et (ii) l'élaboration d'un Programme national intégré de Réduction des Risques de Catastrophes.

Un partenariat entre l'ARC et la FAO a été d'ailleurs scellé pour justifier le travail dans la synergie. Ce que l'exercice *cadri* propose au niveau mondial est à l'image de la représentation de l'ARC au niveau de l'Afrique.

En conformité avec la nouvelle **Stratégie nationale de Développement économique et social (SNDES 2012-2017)**, le Sénégal a maintenu ses efforts en matière de Gestion des Risques de Catastrophes jusqu'en 2017, à travers les objectifs stratégiques suivants :

³⁵ Accompagnement technique pour l'intégration de la dimension genre dans la GRC de l'ONU FEMME, Entretien avec un responsable ONU FEMMES

- prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophes, à travers la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, la mise en place d'un système d'alerte précoce sur les risques naturels, le développement de plans de contingence au niveau national et régional et la maîtrise des accidents industriels majeurs ;
- améliorer la gestion des catastrophes naturelles, avec la mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophes et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'en 1993, suite à l'explosion de la citerne d'ammoniac survenu en 1992 à la SONACOS et ayant fait 30 morts, l'État avait mis en place la Commission supérieure de la Protection civile par le décret n° 1993-1289 du 17 novembre 1993. Auparavant, le décret n° 93-1288 du 17 novembre 1993 avait institué le **Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC)**. Ce texte réglementaire a été modifié en 1999 pour l'adapter aux risques de catastrophes. Aujourd'hui, c'est le décret n° 99-172 du 4 mars 1999 qui définit le Plan ORSEC, principal mécanisme de coordination et de gestion de catastrophes et urgences sur toute l'étendue du pays.

En abordant la nouvelle vision de la protection civile, en Conseil des ministres le 5 octobre 2022, le Chef de l'État a exprimé sa volonté de donner un nouvel élan à la Politique de protection civile dont la mise en œuvre doit s'adosser à une stratégie résiliente et consensuelle, à un cadre juridique et institutionnel rénové et renforcé, à des ressources humaines bien formées, motivées et prêtes à servir avec anticipation et efficacité sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, le Chef de l'État a demandé au ministre de l'Intérieur et au ministre chargé de la Sécurité de Proximité et de la Protection civile de finaliser dans les meilleurs délais la Stratégie nationale de Protection civile intégrant la transformation de la Direction de la Protection civile afin d'assurer la prise en charge adéquate des risques et catastrophes signalés.

V. La coordination des structures clés travaillant dans la gestion des risques de catastrophes au Sénégal

Cette partie identifie les cibles impliquées mais également cerne comment les différentes parties prenantes collaborent en matière de gestion des risques de catastrophes.

Les cibles impliquées dans la gestion des risques de catastrophe

a- Administration

Plusieurs ministères sectoriels sont impliqués dans la gestion des risques de catastrophes avec leurs démembrements, parmi lesquels :

- ✓ la Direction de la Protection civile ;
- ✓ La Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale ;
- ✓ la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers ;
- ✓ l'Office nationale de l'Assainissement ;
- ✓ la Direction de l'Assainissement ;
- ✓ la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- ✓ le Service national d'Hygiène ;
- ✓ la Direction du Cadre de Vie ;
- ✓ l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- ✓ l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie ;
- ✓ l'Agence de Développement municipal ;
- ✓ la Direction de l'Environnement et des Établissements classés ;
- ✓ la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ;
- ✓ le Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire ;
- ✓ le Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- ✓ la Haute Autorité de la Sécurité et de la Surveillance maritimes ;
- ✓ l'Autorité sénégalaise de Radioprotection et de Sureté nucléaire ;
- ✓ la Direction de la Protection des Végétaux ;
- ✓ la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- ✓ la Direction de la Protection maritime ;
- ✓ les Forces Armées ;
- ✓ la Gendarmerie nationale ;
- ✓ la Police.

Ces différents Services constituent le bras technique opérationnel de l'État dans la problématique de la gestion des risques de catastrophes.

b- La Société civile

Elle regroupe les organisations communautaires de base, les organisations non gouvernementales, les associations sportives et culturelles, les communicateurs traditionnels, le comité national de la Croix Rouge et la Presse. Son intervention est axée sur l'assistance et l'organisation des secours aux victimes des catastrophes. Son rôle est aussi décisif dans la sensibilisation des populations.

c- Le Secteur privé

Il intervient en matière d'offres de prestations de service pour couvrir les besoins en matériels de gestion des risques de catastrophes. En 2002, le Ministère de l'Intérieur avait signé une charte avec le Conseil national du Patronat. Cette démarche vise à relever le niveau de sécurité dans les entreprises en privilégiant la prévention et une meilleure organisation des secours en situation d'urgence.

d- Les Partenaires techniques et financiers

Ils apportent leurs appuis à l'État en financement des infrastructures et équipements et aussi le renforcement de capacités des agents de l'État pour une meilleure prise en charge de leurs missions.

Une gestion partagée entre l'État, la Société civile, le Secteur privé et les Partenaires techniques et financiers.

Au regard de ce qui est mentionné plus haut, nous pouvons confirmer l'existence d'une gestion partagée entre différents ministères et pilotée par le ministère de l'intérieur avec la direction de la protection civile. Il y a le ministère de la femme, le ministère de l'environnement pour les changements climatiques, l'eau et l'assainissement avec le plan ORSEC pour les inondations, l'ONAS, le ministère de l'urbanisme, la direction de la programmation budgétaire au ministère des finances.

Le domaine agrosylvo-pastoral implique le ministère de l'agriculture. Le pastoralisme concerne l'élevage et est géré par le ministère de l'élevage. Le suivi de la pluviométrie et du profil de l'hivernage est assuré par l'ANACIM qui informe sur le climat et la pluviométrie. Le CSE renseigne sur les changements climatiques et des termes d'interventions des services d'usages, les personnes impactées. Le CSE est membre de l'équipe de gestion des risques et catastrophe qui est piloté par la direction de la protection civile.

Le commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) est le cadre harmonisé qui définit les zones d'indentification à risque en insécurité alimentaire. Il est logé présentement au Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Social et Territorial à la faveur du décret.

Plusieurs acteurs interviennent dans la thématique par des actions qui entrent dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe que ce soit en prévision ou en réponse mais qui ne sont pas parfois chiffrées. Parallèlement, plusieurs initiatives qui sont faites, n'ont pas été tracées. Pour l'exemple du plan ORSEC pour les inondations, les données

sont difficiles à collecter entre la direction de la protection civile d'une part et les autres structures qui interviennent et qui ne sont pas du département ministériel.

L'interaction entre les ministères sectoriels et la DEEG est axée sur l'existence des cellules genre et équité dans chaque ministère concerné. Il y a un cadre de coordination et de concertation qui regroupe la DEEG et les différents départements ministériels à travers lesdites cellules genre. Cependant, l'effectivité n'est pas encore totale du fait que dans certains ministères, l'audit genre n'est pas encore fait ou si c'est réalisé, ce n'est pas mis en œuvre. L'audit genre permet de ressortir les principaux problèmes rencontrés dans le secteur. C'est sur la base de cet audit genre que l'on formule un plan d'institutionnalisation du genre/stratégie. Ce plan est utilisé comme un outil qui permet d'adresser les différentes disparités pour pouvoir proposer des mesures correctives dans le temps et rendre sensible également les différentes interventions du secteur.

Une coordination multisectorielle des activités de gestion des risques de catastrophes dans le pays

Les stratégies de coordination sont multisectorielles et coordonnées par la Direction de la Protection Civile, de même, la Direction des Assurances du ministère des finances. D'autres tels que l'ANACIM, la direction de l'élevage, la direction de l'agriculture, le Centre de Suivi Ecologique CSE et le CSA (commissariat sécurité alimentaire) et le conseil exécutif de sécurité alimentaire sont dans la coordination de gestion des risques de catastrophe. Ils constituent le noyau au niveau stratégique et jouent un rôle dans la planification des différentes activités qui tournent au tour de l'assurance.

Le Centre de Suivi écologique du ministère de l'Environnement est interpellé pour proposer des solutions techniques sur la base des conclusions et grandes recommandations préconisées aux projets. La Direction de la Protection Civile se charge de renseigner le document de la stratégie nationale suite à un travail de consultations au niveau national. Une responsable de la DPC, nous relate :

« Pour l'élaboration de la stratégie nationale, on a eu à faire le tour du Sénégal avec FAO et PNUD pour des consultations régionales au niveau région pour constater les risques qu'il y a dans chaque région afin de l'insérer dans la stratégie, et avoir des réponses par rapport aux quatre axes du cadre de santé. Nous avons eu à faire l'évaluation au niveau national avec l'appui de la FAO avec

des consultations régionales où il y avait des CRD avec les gouverneurs et acteurs dans la région. »³⁶

L'implication du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants dans la gestion des risques de catastrophes ainsi que dans le travail de l'ARC

Le ministère est chargé de coordonner le plan d'action nationale sur la résolution 1325³⁷ qui prend en compte la gestion des risques de catastrophe. Le ministère avait porté le premier plan d'action nationale de la 1325 et aujourd'hui, il a fini l'élaboration de ce plan d'action qui doit être soumis à la haute autorité pour la validation et la mise en œuvre.

Au niveau du cabinet dudit ministère, l'on note d'existence d'un fonds d'aide et de secours ; et c'est à travers ce fonds que le ministère évalue les besoins disponibles par rapport à l'état de décaissement. C'est un fonds d'assistanat pour les groupes vulnérables. Toutefois, le ministère ne considère pas la spécificité liée au sexe. Seule la vulnérabilité est mise en avant. *On considère un groupe vulnérable et dans ce groupe vulnérable, nous avons les femmes qui sont en détresse et on les appuie. Mais on n'a pas une politique qui prévoit un ciblage spécifiant le genre.*³⁸

³⁶ Entretien avec un responsable de la DPC

³⁷ La résolution 1325 (2000) est une résolution onusienne, adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa 4213e séance, qui concerne le droit des femmes, la paix et la sécurité. Elle se situe dans la continuité des résolutions 1261, 1296 et 1314 qui ont fait l'objet d'un rappel durant la séance et aborde le thème de la condition féminine durant le rapatriement et le déplacement de populations, ainsi que celui de la rééducation et de la réinsertion des femmes et jeunes filles consécutives à un conflit armé.

³⁸ Entretien avec responsable de la direction de la planification du MFFPS

VI. Les lacunes identifiées en matière de genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et les rapports de programmes de gestion des risques de catastrophes

Cette partie cerne les lacunes faisant référence du niveau d'intégration du genre dans le processus de planification dans les programmes en matière de gestion des risques de catastrophes.

Les questions liées au genre sont relativement établies dans le domaine du développement et ont été reconnues sur le plan mondial comme étant fondamentales en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC)³⁹. Cependant, bien que certains progrès aient déjà été enregistrés au niveau de la prise en compte des questions liées au genre et à la réduction des risques de catastrophes, ces avancées restent timides en raison d'une faible intégration du genre dans la planification.

Le chef de famille reste un critère dans les processus de collecte des données et l'homme est donc souvent priorisé au dépit de la prise en compte du rôle de la femme dans le ménage. *« Culturellement c'est une réalité même s'il y a des femmes cheffes de ménage qui sont pour la plupart veuves ou divorcées. Pour celles qui vivent avec leurs enfants, le plus souvent elles mettent leur fils aîné comme chef de ménage ou celui qui représente l'autorité. Comme je vous ai dit c'est l'aspect ménage qui bloque un peu la participation des femmes et des jeunes parce que c'est l'homme adulte qui représente le chef de ménage et donc qui se sent plus concerné. »*⁴⁰

La notion de « chef de ménage » ou « chef de famille » comme critère dans la collecte des données pose un biais de genre et amène à sous-estimer les contributions des femmes aux activités du ménage. Ce point reste donc une lacune à l'intégration de la dimension Genre dans le processus de planification, ce qui fait que la dimension genre n'est pas bien prise en compte souvent lors des recensements de chefs de famille en cas de gestion de catastrophe même. *« (...) S'il y a une catastrophe, généralement homme ou femme, c'est pareil, il faut faire une réponse pour tout le monde alors que non. Si on met un camp de réfugiés par exemple, il faut identifier les besoins spécifiques des femmes jusqu'aux toilettes qu'on doit séparer jusqu'aux serviettes hygiéniques qu'on doit distribuer aux femmes. C'est ces questions qu'on avait essayé de porter en tant*

³⁹ Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes, 2009, https://www.unisdr.org/files/9922_publicationintgrationdugenredanslar.pdf

⁴⁰ Entretien avec représentant de l'ARC

qu'organisme, mais nous avons le ministère en charge de cette question aussi qui a été représenté dans le cadre de l'exercice. »⁴¹

« On parle de façon globale peut être que le ciblage est typiquement ménage. On parle de ménage agricole dans nos interventions. Au Sénégal, dans le ménage agricole, le chef de ménage surtout en milieu rural est spécifiquement homme. Dans l'approche genre, il faudra quand même ressortir les jeunes, les femmes et les hommes de manière spécifique. Le manque de spécification reste un blocage. Si vous êtes sur le terrain, c'est très difficile de faire le travail d'identification du chef de ménage. »⁴²

Cela contribue au fait que la phase diagnostic et d'identification ne sont pas sensibles au genre. Et la prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories ne peut se faire de façon cohérente pour atteindre les couches défavorisées. Les indicateurs sensibles au genre devant prendre en compte aussi bien les hommes que les femmes et les différentes catégories de la population vulnérables sont inexistantes. Le comité national (COMNACC) travaille sur le registre national pour le recensement des cibles que sont de façon générale les populations vulnérables, les agriculteurs, les éleveurs pour la souscription à une police d'assurance, mais sur un critère de « *chef de ménage* ».

Pourtant, l'on note une volonté politique en matière d'égalité des genres au Sénégal avec la mise en œuvre de la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre pilotée par le ministère de la Femme, Famille et Protection de l'enfant. Toutefois, l'opérationnalisation du genre dans les interventions des secteurs compétents reste faible. La mise en place d'un dispositif facilitant l'existence de données de genre et de données désagrégées par sexe et par âge reste encore absente.

« Si vous prenez le secteur de l'agriculture, ce sera très difficile pour les acteurs de fournir des données désagrégées hommes/femmes. Nous avons fait plaidoyer dans ce sens au niveau des gouvernances parce que quand on faisait des exercices de diagnostic à travers les 14 régions et la porte d'entrée a été la gouvernance. Après nos plaidoyers et nos présentations, ils se sont rendu compte qu'il est important d'avoir ces données désagrégées même au-delà des risques de catastrophes toutes les décisions qu'on doit prendre doivent prendre en compte l'aspect égalité, prise en compte des minorités etc. C'est un point important qu'ils ont intégré en faisant une déclaration ferme là-dessus. »⁴³

Toutefois quelques bonnes pratiques sont notées dans le secteur agricole.

⁴¹ Entretien avec représentant de l'ONU FEMMES

⁴² Entretien avec responsable de la direction de l'agriculture

⁴³ Entretien avec représentant ONU FEMMES

La variable sexe est intégrée dans le questionnaire principal de l'enquête agricole⁴⁴.

Cependant, au niveau du traitement, tous les indicateurs ne sont pas désagrégés par sexe. C'est le cas par exemple pour la production qui s'obtient en multipliant la superficie par le rendement moyen qui ne différencie pas le sexe des producteurs. Toutefois, au niveau ménage, les indicateurs ci-après sont disponibles :

- Taux d'accès aux facteurs de production par sexe : terre, intrants, équipements (le mode de faire valoir, le statut d'occupation des parcelles, l'utilisation des facteurs de production)
- Superficie moyenne cultivée par parcelles suivant le sexe du responsable Nombre moyen de parcelles suivant le sexe du responsable ; Superficie moyenne en hectare des parcelles selon la principale culture et le sexe du responsable
- Taux de détention de parcelles avec droits de propriété ou droits garantis
- Taux d'accès au crédit /financements par sexe.
- Taux d'accès aux technologies par sexe.
- Niveau de revenu par sexe.
- Niveau de contrôle et d'utilisation du revenu.
- Taux de participation par sexe aux organisations communautaires.
- Indice d'entreprenariat féminin des femmes dans le secteur agricole.

Hormis les indicateurs compilés à partir de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA), il existe des données agricoles de routine, administrative sensible au genre comme:

- Proportion de femmes dans les comités de gestion des Organisations des Producteurs (OP)
- Proportion de femmes qui occupent un poste de responsabilité dans les institutions en charge du sous-secteur

Au niveau **de l'élevage**, depuis 2019, il existe des données sexo-spécifiques sur la pratique de l'élevage par les ménages agricoles (élevage sédentaire) qui sont désagrégées par sexe comme :

- Cheptel appartenant aux femmes en propriété individuelle ;
- Effectif appartenant aux femmes en propriété collective ;
- Nombre moyen d'animaux détenus en propriété individuelle selon le sexe du propriétaire etc.

Les autres données désagrégées dans le secteur de l'élevage sont des données de routine concernant le financement des femmes éleveurs, le renforcement de capacités des éleveurs et le niveau de responsabilisation par sexe dans les centres de responsabilité.

Les données statistiques **de la pêche** désagrégées par sexe quant à elles portent sur:

- ✓ Propriétaires de pirogues immatriculés,
- ✓ Mareyeurs détenteurs de cartes professionnelles,
- ✓ Nombres d'acteurs de la pêche ayant bénéficié d'une formation,

⁴⁴ Rapport FAO sur la *CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS GENRE*, PROJET TCP/RAF/3803 Appui à la prise en compte de données désagrégées par sexe dans l'élaboration des Plans Nationaux d'Investissement dans l'Agriculture (PNIA) de deuxième génération sensibles au genre, Sénégal 2021.

- ✓ Niveau de responsabilisation par sexe dans les centres de responsabilité du secteur(Proportion de femmes dans les CLPA⁴⁵ ; proportion de femmes au poste de responsabilité)
- ✓ Volume de produits transformés artisanalement
- ✓ Valeur commerciale des produits transformés artisanalement
- ✓ Nombre d'aires de transformation équipées
- ✓ Nombre de femmes armateurs (transport maritime)

Pour le secteur de **la Nutrition**, les indicateurs suivants sensibles au genre ont été répertoriés mais les données sexo-spécifiques y afférentes n'ont pas pu être renseignées :

- ✓ Malnutrition aiguë (maigreur ou émaciation) – poids pour taille (6-59 mois) selon le sexe
- ✓ Malnutrition chronique (retard de croissance) – taille pour âge(6-59 mois) selon le sexe

Concernant **la Sécurité alimentaire**, les indicateurs suivants ont été identifiées :

- ✓ Indice de capacité de résilience selon le sexe
- ✓ Dépenses selon le sexe du Chef de ménage
- ✓ Insécurité alimentaire selon le sexe du Chef de ménage : ○ Sécurité alimentaire selon le sexe du Chef de ménage ○ Sécurité alimentaire limité selon le sexe du Chef de ménage ○ Insécurité alimentaire selon le sexe du Chef de ménage ○ Insécurité alimentaire sévère selon le sexe du Chef de ménage

Par ailleurs, des politiques affirmatives sont poursuivies dans le sens de la promotion de la femme que ce soit dans les luttes des violences basées sur le genre ou l'autonomisation des femmes. La politique poursuivie est une approche qui cible les femmes, mais dans la mise en œuvre, une démarche différenciée selon les besoins spécifiques selon les sexes n'est pas mise en avant. Des actions sont poursuivies sans pour autant disposer d'indicateurs sensibles au genre spécifiques aux risques et catastrophes. « *La politique sur la femme est poursuivie par rapport à la promotion de la femme, la lutte contre les VBG mais ce n'est pas une politique qui met en avant l'approche comparative entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas une approche purement basée sur la différence entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi, il n'y a pas d'indicateurs qui renseignent sur les risques de catastrophe.* »⁴⁶

La Direction d'équité et d'égalité de genre (DEEG) est responsable de la coordination des actions genre des sectoriels. En début 2022, le genre a été abordé comme thème prioritaire pour la réalisation de l'égalité et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans un contexte de changement climatique et environnemental et des politiques,

⁴⁵ Conseils Locaux de Pêche Artisanale

⁴⁶ Entretien avec responsable de la direction de la planification du MFFPS

programmes de réduction des risques et catastrophes. Une revue sur la question a fait ressortir les problèmes rencontrés par les femmes et leurs impacts.

Des lacunes faisant référence à la faible intégration du genre dans les politiques/programmes en raison d'une faible planification sensible au genre. Le niveau d'implication des femmes est très faible dans la prise de décision. Elles ne sont pas représentatives au niveau de la gouvernance. *« En général, ceux sont ces deux problèmes qui font que le genre n'est pas bien ressorti dans la planification. Jusqu'à présent, lorsque nous faisons des rapports que nous soumettons chaque année à l'Union Africaine, on remarque que la participation des femmes est faible par rapport à la gestion des risques de façon générale ou la prévention. »*⁴⁷

Du côté des acteurs institutionnels, un faible accompagnement financier et technique est ressorti de l'évaluation entraînant des difficultés dans l'atteinte de certains objectifs⁴⁸. En effet, des lacunes sont identifiées dans les moyens techniques et financiers.

Les lacunes notées en matière d'intégration et la mise en œuvre du genre dans la gestion des risques de catastrophes sont:

- Le manque d'information et la non sensibilité du genre ;
- L'absence de données de genre et de données désagrégées par sexe en vue d'une prise de décision inclusive ;
- Le peu d'intérêt ou la non perception de la relation entre genre et GRC.

Ces lacunes peuvent être comblées par les pistes de réponses suivantes:

- Outiller les organisations de femmes et les communautés hôtes afin qu'elles s'approprient des mécanismes de gestion des risques de catastrophe ;
- Établir un profil des risques sensible au genre (données désagrégées) ;
- Ventiler les fonds verts pour le climat à partir des besoins spécifiques hommes/femmes;
- Favoriser la prise en compte des RRC intégrant le genre dans le processus d'actualisation des lettres de politique sectorielle des différents ministères compétents.

⁴⁷ Entretien avec responsable DEEG

⁴⁸ Evaluation du plan d'action numéro 1 de la DEEG

VII. Participation active des femmes et des hommes aux consultations et à la prise de décision en matière de gestion des risques de catastrophes

Le niveau de participation des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision en matière de gestion des risques de catastrophes est abordé dans cette partie.

La participation équitable et le leadership des femmes dans la vie politique et publique sont essentiels pour atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030. Et pourtant, les données indiquent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir décisionnel à travers le monde, et que la parité entre les sexes est encore loin d'être atteinte dans la vie politique⁴⁹.

Les données de cette évaluation ont montré que les consultations régionales pour l'élaboration du document stratégique en matière de gestion de risque de catastrophes ont pris compte les difficultés des acteurs.trices par rapport aux situations vécues à tous les niveaux même les plus reculés pour toucher les femmes.

Sur la base de la composition du comité national, l'on note que les femmes sont membres. Il y a la présence et la participation des hommes et des femmes dans le comité national. Selon les participants à une discussion de groupe :

(...) Aujourd'hui, il y a plusieurs femmes qui sont dans les instances de décision comme les conseillères départementales. Dans la commune de Gandiol, il y a beaucoup de femmes qui participent dans ces instances de décision. A ce jour, il y a beaucoup de femmes qui ont leurs propres activités et qui supportent toutes les dépenses de la famille comme l'éducation des enfants. Je pense qu'elles sont aujourd'hui des porteuses de voix dans la commune de Gandiol. Les femmes doivent participer au développement de leur communauté et du pays. Pour que cela puisse être possible, il faut que les hommes accordent ce privilège à la femme de s'affirmer pour le développement de la société j'avais dirigé une fédération qui regroupait plusieurs groupements de femmes pour permettre aux femmes de porter les doléances et d'être des porteuses de voix. Malheureusement plusieurs hommes n'ont pas accepté ou n'ont pas compris cette

⁴⁹ <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>

autonomisation des femmes. Aujourd'hui on souhaite que les femmes puissent intégrer les instances de décision.⁵⁰

Toutefois dans beaucoup de secteurs, le constat relate une présence assez remarquable des hommes et une faible présence des femmes. En effet, les femmes sont généralement absentes ou faiblement représentées dans les instances de décision. Cette exclusion peut renforcer les inégalités entre hommes et femmes ; car peut sous-estimer les préoccupations de celles-ci en matière de gestion et d'anticipation de risques de catastrophe. « Je suis conseillère et femme de développement. Lors du dernier vote du budget, ils ont dit la conseillère départementale doit s'occuper des questions de l'éducation et de la santé. Mais cette année, j'ai proposé qu'on prenne en compte les préoccupations des femmes comme le budget genre parce que je suis la présidente de la commission genre. (...) Souvent les femmes ont des difficultés pour avoir de la terre.»⁵¹

Toutefois, l'on note des initiatives positives promouvant une discrimination positive dans le Secteur agricole où les femmes ont bénéficié d'une part importante de réserves de semences adaptées au changement climatique (14 à 16%) conformément à une lettre circulaire du Ministre.

Bonne pratique : Circulaire du 5 juin 2018 du ministère de l'agriculture

Dans le cadre de la réduction des inégalités de genre au niveau des activités agricoles, les mesures suivantes ont été prises :

- affecter un quota d'au moins 15% des aménagements à réaliser à partir des eaux de surface et 20% des aménagements à réaliser à partir des eaux souterraines aux femmes ;
- allouer au moins 20% des engrais subventionnés aux femmes ;
- doter au moins 20% des semences certifiées RI de riz et des semences d'arachide aux femmes ;
- attribuer au moins 10% des tracteurs subventionnés aux femmes ;
- allouer au minimum 40% du financement aux femmes ;
- attribuer au moins 20% des projets de recherches agricoles financés aux femmes;
- porter à 20% le taux de représentation des femmes aux instances de décision

Cette décision mérite d'être saluée car une frange de la population féminine dépend de l'agriculture, activité fortement liée aux phénomènes météorologiques dans un contexte de changement climatique. Par ailleurs, il est aussi important de préciser qu'au Sénégal, tout récemment, un quota de 10% est accordé aux groupements de femmes après chaque

⁵⁰ Focus Group organisé à Gandiol, St Louis, nord du Sénégal

⁵¹ Extrait propos d'une femme élue local lors du focus group réalisé le 14 janvier 2023 dans la région de Kaffrine

aménagement réalisé sur fonds publics. L'Union africaine depuis 2009, recommande un quota de 30% pour les femmes mais chaque pays dispose de la latitude de l'appliquer sa guise.

Le Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire accorde une place aux femmes dans la prise de décision, aussi il met à leur disposition des parcelles de cultures. Depuis 2018, la Compagnie nationale d'Assurance agricole au Sénégal promeut l'égalité homme-femme et favorise cette dernière en lui accordant une baisse de 10% pour toute souscription à une police d'assurance en matière de risques de catastrophes. Le taux de participation des femmes se situe entre 30 et 36%.

La Banque agricole a initié une politique « genre climato sensible » pour inciter les femmes à accéder au crédit bancaire à des taux préférentiels.

L'initiative du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation aux Changements climatiques (PROGEP) consiste à mettre en place des comités locaux de gestion des inondations qui apportent soutien aux femmes.

- **Les facteurs sociaux affectant la participation des femmes et des hommes, dans la gestion des risques de catastrophes dans le pays**

Socialement, dans nos environnements, il arrive souvent de dire que c'est à l'homme de faire et que ce n'est pas à la femme de faire⁵². Cependant, les femmes sont actives dans la résolution de problèmes. Les normes sociales et de genre font que les femmes n'occupent pas le devant sur certaines questions comme les catastrophes en raison de stéréotypes et croyances lourdes et discriminatoires sur la place des femmes et des hommes dans les sociétés. Dans la plupart des traditions, les rôles des femmes c'est d'être derrière l'homme ou de jouer les seconds rôles. Cette position ne milite pas en faveur de leur participation dans certaines instances. Du moment que les femmes ne sont pas très représentatives dans la gouvernance de la question de GRC, il serait difficile de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Les réalités sociales persistent en fonction des localités même si beaucoup de sensibilisations sont faites. Il y a des blocages dans l'utilisation des informations reçues et surtout dans l'applicabilité. Certaines femmes ne sont pas émancipées dans la prise de décision par rapport aux changements climatiques du fait de la pression sociale exercée sur elles. Ce n'est pas le problème d'accès à l'information mais c'est l'utilisation

⁵² Propos d'une productrice, Focus group organisés avec les groupements de femmes dans la région de St Louis.

en tant que telle qui pose problème par rapport aux différentes localités. Les barrières sociales existent.

Etant donné que les femmes sont plus exposées à la pauvreté, cette dernière devient une source de vulnérabilité et entraîne une incapacité de résilience. Les questions d'accès à l'eau et à l'électricité font que les risques sont élevés à ce niveau. Il y a également des risques liés à la collecte du bois de chauffe. D'ailleurs, la vulnérabilité du ménage est aussi un facteur bloquant pour la souscription d'une police d'assurance. Un système d'adaptation aux réels besoins est à repenser pour plus d'efficacité dans la police d'assurance.

« (...) Leur trouver des produits adaptés par exemple dans une zone où il y a une pluviométrie abondante, on peut faire une police assurance pour les inondations parce qu'ils ne sont pas très exposés à la sécheresse. Les zones où il y a la sécheresse comme dans le nord et le centre, il faut trouver un indice d'assurance qui correspond à ces réalités. Mais si vous voulez présenter un indice d'assurance qui ne correspond pas aux réalités par lesquelles leurs produits sont exposés à la soudure, les gens peuvent dire que ces choses ne nous intéressent pas. S'il y a aussi des gens qui ont connu un sinistre et qu'au finish ils ne sont pas dédommagés, parfois le message qu'ils peuvent véhiculer peuvent conduire à la désinformation et cela n'encourage pas les uns et les autres. »⁵³

⁵³ Entretien avec un responsable direction de l'agriculture

VIII. Genre et Vulnérabilités en matière de gestion des risques de catastrophes

L'incapacité des femmes d'exercer leurs droits fondamentaux, leur insécurité économique, la non reconnaissance du droit à la propriété des terres, les restrictions à leur autonomie et à leur expression politique minent leurs capacités à anticiper, survivre et répondre aux catastrophes naturelles⁵⁴.

Les difficultés liées à l'agriculture et à l'élevage concernent plus les femmes du fait qu'elles assurent la gestion des maisons et en particulier l'approvisionnement en bois de chauffe. Elles ont d'énormes difficultés pour avoir le bois de chauffe ou du charbon pour faire la cuisine. Dans le domaine du maraîchage, plusieurs femmes s'y activent mais leurs problèmes majeurs est l'inondation, la maîtrise et l'accès à l'eau et le passage des vents violents⁵⁵.

« Les activités de transformation des femmes sont même affectées par les catastrophes parce que certaines ONG font des commandes de céréales et quand les femmes sèchent les produits la pluie peut le détruire. Elles n'ont pas de locaux pour transformer leurs produits à l'abri de la pluie. (...) Parfois aussi dans la transformation des produits c'est la forte chaleur qui détruit les céréales. Il faut des équipements et des locaux adaptés pour le travail de transformation. »

Beaucoup de femmes dans la zone notamment à Kaffrine mais aussi à St Louis⁵⁶ s'activent dans la culture maraîchère surtout que la saison des pluies reste souvent très courte et pas très satisfaisante en termes de récolte. Mais, elles font encore face au risque de catastrophes dans cette activité de production. Et le véritable problème pour les femmes comme pour les hommes reste l'accès à l'eau, car tout le monde ne peut pas acheter les pompes et autres équipements pour irriguer son champ. Certains tentent de déployer des stratégies pour s'adapter à cette situation. Une jeune fille entrepreneure horticultrice formée nous confie : « Les principales difficultés c'est l'accès à l'eau et la clôture du périmètre maraîcher. Pour l'instant je travaille avec les matériels pour avoir l'eau et je suis dans les démarches pour faire des assurances. Mais j'avais fait une

⁵⁴ Rapport sur la vulnérabilité des femmes face aux catastrophes naturelles et leur contribution a la gestion des risques exposees devant la commission de la condition de la femme ,<https://press.un.org/fr/2002/FEM1188.doc.htm>

⁵⁵ L'élevage au Sénégal : levier d'autonomie et d'indépendance des femmes, <https://www.avsf.org/fr/posts/2514/full/l-elevage-au-senegal-levier-d-autonomie-et-d-independance-des-femmes>

⁵⁶ Même si une zone côtière, l'agriculture, le maraîchère est très pratiqué.

pépinière mais presque les troupeaux ont tout détruit parce que je n'ai pas de clôture pour protéger mon périmètre maraicher. »

L'agriculteur est toujours exposé à des risques depuis la semence sous terre jusqu'à la récolte et la vente. Les risques qui guettent les paysans sont nombreux tout comme les éleveurs. Un éleveur peut avoir du bétail qu'il peut perdre un beau jour. Conscientes de cette situation, les femmes agricultrices surtout tentent de trouver des stratégies d'adaptation ou de résilience face à tous ces risques. Une jeune femme agricultrice formée nous explique : « Mais quand même je suis en train de gérer la situation c'est-à-dire je prévois aussi les changements climatiques et je sais exactement à quelle période je dois faire les pépinières pour avoir des rendements. »

Beaucoup de projets relatifs à la protection de l'environnement avaient initié des campagnes de reboisement pour résoudre le problème de clôture des champs qui est à l'origine de l'érosion des sols. Malheureusement, ces efforts restent vains à la fin des projets parce que le suivi n'est pas assuré pour la pérennisation des réalisations. Les intervenants des focus group réalisés dans la région de Kaffrine proposent une sensibilisation axée sur les femmes pour le reboisement et le suivi des arbres. « Pour réussir les campagnes de reboisement, il faut impliquer les femmes qui ont besoin du bois de chauffe, des femmes ménagères en les formant pour le reboisement »

Dans les activités agricoles, il est important que les femmes et les jeunes accèdent à la terre au même titre que les hommes. Il faut également sortir de l'aspect ménage dans le ciblage. Récemment au niveau du ministère de l'agriculture, des efforts sont en train d'être faits pour intégrer l'aspect genre dans le profil des opérateurs. « De plus en plus, des femmes opérateurs sont mises au même titre que les hommes opérateurs puisque cela ne demande pas beaucoup d'exigence par rapport à l'accès au foncier. »

Dans certaines localités, la pression des hommes sur les femmes reste encore très forte. Un travail de longue haleine de sensibilisation, co-participation et transformation des normes sociales et de genre discriminatoires de longue haleine est attendu à ce niveau. Des actions de sensibilisation pour un changement de mentalité auprès des hommes restent cruciales ; mais aussi renforcer l'autonomisation des femmes afin qu'elles puissent utiliser les informations reçues par rapport aux changements climatiques surtout. L'adoption d'approches transformatrices de genre serait particulièrement adaptée.

Par ailleurs, le risque est vécu au quotidien par les populations qui l'acceptent en raison d'absence d'une culture de risque . La survenue des inondations et même la pauvreté récurrente sont considérées comme la volonté divine. Cette composante psychologique trouve parfois son origine dans une culture qui repose principalement sur un certain

nombre de normes et de croyances religieuses. Dès lors, pour ces populations, ces facteurs externes non contrôlables telles que les inondations sont considérées comme une fatalité.

Les pertes en biens et matériels sont inestimables particulièrement chez les femmes en tant responsables des ménages et gardiennes du foyer. Elles perdent des meubles, des vêtements, de la nourriture, des ressources financières diverses et possessions symboliques (photographies, carnet de santé, actes de naissance, etc.). Avec l'inondation, les marchandises et les faibles stocks sont détruits. Le taux d'humidité élevé et les températures basses en période hivernale rendent difficile les conditions de conservation des fruits et des légumes. Les petites unités de production (céréales) sont inondées . Même les animaux domestiques (moutons, chèvres et poules) ne sont pas épargnés faute d'abris . De plus, l'économie familiale s'effondre, les populations consacrent une part importante de leurs maigres ressources pour sauver leurs maisons (surélévation des bâtiments). Les familles restent attachées à la terre car la maison représente leur dignité et leur fierté .

En termes de dommages indirects, ce sont des dommages qui se manifestent par la perte des gains sur les activités menées à domicile ; les emplois productifs en dehors du domicile (autant chez les hommes et les femmes), la surcharge de travail //l'augmentation du travail reproductif. Aussi, les femmes pendant la période de sinistre sont confrontées à des difficultés économiques énormes entraînant un endettement ou/et une incapacité de remboursement des dettes ou des prêts. Une situation de stress économique règne d'une manière permanente dans les familles touchées.

Les acteurs.trices du secteur de l'Agriculture se disent d'être toujours guettés par la perte. Et la plupart d'entre eux pensent que l'assurance ne peut rien régler.

(...) Moi qui vous parle en 2013, j'ai investi 9.000.000 FCFA dans l'aviculture et j'ai perdu. Je n'ai pas d'assurance et je pense même que les assurances ne peuvent pas régler le problème (c'est des foutaises). Parce que tu perds 5 millions et on te rembourse 200.000 FCFA. J'ai acheté le terrain à 3 millions et j'ai construit le poulailler à 4 millions. J'ai acheté des poulets pondeurs et le poulailler avec une capacité de 1000 pondeuses et 1500 poulets de chair. J'ai commencé à élever jusqu'à 6 mois jusqu'en plein régime où je pouvais récolter plusieurs poulets et en 24h j'ai perdu presque 250 poulets qui coutent chacun 7000 FCFA du fait de la maladie des poulets. Ce qui veut dire quand on investit, on s'attend à perdre, c'est-à-dire, on est toujours dans le risque. En 2012, j'avais acheté une tonne d'arachide et je n'ai eu que le foin comme production et je ne sais même à qui je m'adressais pour être remboursé. « On a aussi des problèmes parce que le plus souvent nos troupeaux n'ont pas de quoi manger et les aliments de bétail sont très chers.

Et c'est impossible pour un éleveur d'acheter ces aliments pour 50 têtes. La saison sèche combinée au manque de pâturage expose les éleveurs à des difficultés. (...) Cette année aussi les champs de niébé (haricot) ont été dévastés par les insectes. Il n'y a eu aucune production dans la région de Louga».

En dehors de cela, l'on note le problème de conservation des produits agricoles, c'est pourquoi le paysan préfère tout vendre à la récolte parce qu'il n'a pas où conserver les récoltes ; mais également le problème aujourd'hui de la cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs.

Pourtant, le CSE a développé une stratégie d'intervention basée sur une cartographie de la vulnérabilité. La carte est mise en œuvre pour permettre d'identifier les sites à risque, les sites de prévention, les sites à protéger, les sites d'intervention rapide, moins rapide, les sites les plus vulnérables, moins vulnérables etc. Dans les sites de reboisement, les sites de maraîchage où l'on note la présence de personnes vulnérables, l'identification et la préservation en urgence devient automatique en cas de catastrophe.

C'est en collaboration avec la SONATEL que l'ANACIM lance son système d'alerte précoce de diffusion de l'information météo climat. L'information est diffusée par SMS aux différents utilisateurs classés en différents groupes. Le groupe des paysans est constitué de tous ceux qui s'occupent des inondations et de tous les acteurs qui travaillent dans les inondations et des paysans leaders ; de même que le secteur de la pêche, avec les risques au niveau de la mer. Aussi, le groupe des éleveurs est composé de femmes, de vieux et de jeunes.

Toutefois, malgré les efforts de l'ANACIM, certains acteurs restent toujours limités en matière de prévention des risques. (...) Quand je cultive et que l'ANACIM dit par exemple que l'année ne sera pas pluvieuse qu'est-ce que j'y peux. Je ne peux rien contre les changements climatiques. En Europe, le propriétaire du champ a un forage à côté qui lui permet d'irriguer son champ en saison sèche. Mais au Sénégal, ce n'est pas tous les paysans qui peuvent mettre des forages dans leurs champs parce que c'est très cher. Pour moi, il revient à l'Etat de créer des forages collectifs pour les paysans qui peuvent cultiver en saison sèche .

Genre et modalités d'intervention en cas de catastrophes et délais de mise en place des secours

D'emblée, il est important de noter qu'au Sénégal les difficultés restent énormes en matière d'intervention en matière de catastrophes. Malheureusement, les questions de genre n'ont pas toujours été intégrées dans les modalités d'intervention en cas de catastrophes et de mise en place des secours.

La gestion des catastrophes se concentre sur l'organisation et la gestion des ressources et des responsabilités pour ne traiter que les aspects des urgences et des catastrophes, y compris la préparation, la réponse et les étapes initiales de récupération sans pour autant spécifier les besoins sexospécifiques. Cette dernière reste une approche alternative qui, par le développement durable, permet d'aller vers plus de justice sociale et d'égalité entre les genres tout en atténuant les effets des catastrophes naturelles⁵⁷.

Les catastrophes naturelles ont souvent des conséquences sur les communautés humaines globalement, mais tous les habitants ne sont pas égaux devant les risques et tous n'ont pas les mêmes moyens pour les surmonter. On sait que les ménages pauvres sont particulièrement vulnérables, mais certains éléments montrent aussi l'impact d'effets spécifiques au genre⁵⁸.

La gestion des urgences et des catastrophes englobe trois types de phases: la réponse, la réhabilitation et le rétablissement. Alors que les efforts de réponse et de réhabilitation sont menés dans les jours et les semaines qui suivent le début de la catastrophe, les efforts de récupération sont menés dans les mois et les années qui suivent le début de la catastrophe et comprennent la reconstruction des infrastructures et la restauration des moyens de subsistance.⁵⁹

L'intervention de la direction de l'agriculture rentre dans le cadre de la prévention à travers l'information par rapport au suivi de la campagne agricole avec les messages d'alerte que l'ANACIM fait sur la pluviométrie et la prévision saisonnière avant l'installation de l'hivernage et au cours de l'hivernage. Le gouvernement doit juger nécessaire d'apporter des réponses, le plus souvent neutres selon le genre, par rapport aux plans d'adaptation ou plan additionnel c'est-à-dire, en plus de ce qui a été prévu et compte tenu de la réalité de l'heure. Le gouvernement juge nécessaire d'appuyer ces producteurs qui sont exposés aux risques et catastrophes par rapport à la pluviométrie. Des moyens sont dégagés pour les assister qu'ils soient homme ou femme.

Par ailleurs, le Sénégal a souscrit à un mécanisme panafricain d'assurance contre les sécheresses. Le Niger, la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Kenya ont également

⁵⁷ <https://books.openedition.org/iheid/5834?lang=fr>

⁵⁸ <https://books.openedition.org/iheid/5834?lang=fr>

⁵⁹ [Résilience Sécurité alimentaire et nutritionnelle Etude, rapport, https://www.inter-reseaux.org/type-de-document/etude-rapport/](https://www.inter-reseaux.org/type-de-document/etude-rapport/)

souscrit à cette assurance auprès d'ARC. Le Burkina Faso, le Zimbabwe et Madagascar ont suivi. On sait que la sécheresse a ravagé le sud de l'Afrique notamment le Malawi où la moitié de la population a besoin d'une aide alimentaire. Il y a eu l'introduction d'une couverture contre les cyclones avec une garantie inondation en 2017. Le groupe African Risk Capacity (ARC) qui est une mutuelle panafricaine de gestion des risques de catastrophe est une initiative des chefs d'Etat et des gouvernements de l'Union Africaine, mis en place pour un programme d'assurance, de renforcement des mécanismes de gestion et de financement des risques. La République du Sénégal est signataire du traité portant création de l'ARC, et est un État membre de l'ARC depuis le 23 novembre 2012 et a ratifié l'Accord portant création de l'ARC le 29 mars 2017. Le groupe ARC et ONU Femmes appellent à des actions concrètes pour renforcer le leadership et la résilience des femmes africaines face aux crises, aux catastrophes naturelles et au changement climatique

En mars 2022 à la 66e session de la Commission de la condition de la femme, la FAO, l'African Risk Capacity (ARC) et ONU Femmes ont lancé un appel conjoint pour une meilleure promotion de l'intégration de l'égalité des sexes et les besoins des femmes et des filles dans les politiques et programmes de gestion du changement climatique et des risques de catastrophe.

Dans le volet changement climatique, plusieurs stratégies sont développées à savoir les stratégies d'adaptation. Il y a l'assurance panafricaine mais aussi le PNAS qui est une assurance au niveau national dans la politique d'assurance avec les produits sécheresse, inondation etc.

Dans le domaine de l'agriculture, les produits agricoles tels que le mil, l'arachide sont soumis à l'assurance. L'implication se ressent au niveau du suivi de la campagne à travers le suivi de la pluviométrie et l'impact de cette pluviométrie sur ces différentes cultures. La direction de l'agriculture est chargée de faire le suivi et de pouvoir renseigner et de communiquer sur les délais, sur les rendements pour voir l'impact de ces risques de catastrophe. Et par conséquent, s'il y a sécheresse, le degré d'impacts chez les producteurs.

A l'instar du produit sécheresse, d'autres produits ont été proposés sur le pastoral, la santé lors des ateliers organisés durant l'année précédente. « Actuellement pour le pays, on a une seule police de l'assurance qui est l'assurance sécheresse souscrite au près de l'ARC. Très récemment il y a un projet de souscrire à une police d'assurance contre les maladies à foyer épidémique la méningite et Ebola pour le Sénégal. Je pense qu'ARC est

en train de faire les derniers travaux sur cette police d'assurance. Une fois qu'ils auront finis, ils vont nous l'envoyer et on va regarder le contrat sur la forme et le fond. »

D'une fréquence annuelle, au niveau de la planification, il y a l'élaboration d'un document risque budgétaire qui est développé et mis en œuvre dans les ministères sectoriels à travers la création des cellules genres dans tous les ministères.

Par ailleurs, du côté du ministère de la Femme, famille et protection de l'enfant, aucune stratégie n'est mise en œuvre pour la prévention des risques de catastrophes. Mais à défaut de ressentir ce mécanisme de prévention de risques de catastrophes, il y a quand même l'existence de fonds de secours au niveau du ministère en cas de situation présente de catastrophes. Ce fond est spécifiquement destiné aux familles mais pas exclusivement genre. À côté des situations de catastrophes, ce mécanisme aussi prévoit les femmes qui sont en détresse comme les femmes victimes de VBG ou même qui ont subi une catastrophe telle que l'inondation. Mais, ceci ne s'inscrit pas dans une logique de planification. Un dispositif réglementaire issu d'un protocole avec le ministère de l'intérieur est souhaité d'après les répondants sur la question.

L'ANACIM, du point de vue mission, l'Etat leur a conféré cette mission de prévision et la gestion des données climatiques, la fourniture de prévision sur le temps et le climat. Elle s'occupe de tout ce qui est recherche sur le climat pour donner des informations utiles afin de faire face aux changements climatiques et bien gérer les risques. Une application mise à disposition renvoie à la météo assistance et développement du point de vue global.

De façon spécifique, des produits et des outils sont développés pour être destinés aux utilisateurs à toutes les échelles des changements climatiques pour les années à venir afin de répondre à leurs besoins en fonction des secteurs. C'est la notion de service d'information météo et climat qui essaye de répondre aux besoins des utilisateurs sur les tendances des précipitations ou dans la gestion des inondations, des sécheresses. La prévision de fortes précipitations qui entraîne les risques d'avoir des événements de forts impacts pouvant créer des inondations fréquentes et nombreuses permet de détecter et de travailler sur les produits d'anticipation des risques donc avant même que le risque n'arrive. De façon globale, l'ANACIM intervient dans les inondations en essayant de développer des produits pour apporter un appui dans la gestion des inondations. Cet aspect est en phase test et tente d'être vulgariser.

Le risque de catastrophe ne concerne pas seulement les inondations mais il y a aussi la sécheresse sur laquelle des produits sont proposés. Tous ces types de produits sont des

produits d'orientation et de gestion des risques d'anticipation soit sur les inondations, soit sur la sécheresse. L'ANACIM travaille pour la mise en place d'un code de la météo spécifié.

Dans l'accomplissement de sa mission, l'ANACIM travaille en collaboration avec les sapeurs-pompiers et est membre entière du plan ORSEC dans le cas des inondations. Du point de vue sécheresse, elle représente le point focal de l'équipe technique chargé du dimensionnement du logiciel ARB du programme ARC pour assure le suivi de la sécheresse au Sénégal.

La DEEG, de son côté, travaille avec les organisations de la société civile à travers des actions de sensibilisation destinées aux populations à la base. Elle noue des partenariats avec la société civile qui est en contact direct avec la population dans le cadre des campagnes de sensibilisation. En général, des actions ponctuelles sont menées pendant une catastrophe comme ce fut le cas lors de la COVID-19 ou lors des inondations.

Il revient aux comités mis en place de coordonner les interventions en connaissance de cause. Les sites ou infrastructures à haute intensité de risques sont prioritaires. Une attention particulière est aussi accordée aux femmes, personnes handicapées /âgées. Si le niveau d'exposition est identique, la priorité est réservée aux femmes.

Selon les experts, la dynamique de la prévention vaut sept fois moins de risques et de catastrophes que de sa gestion. Dans certaines zones à risques, des motopompes sont pré positionnées, une opération pré hivernale est lancée sur une partie du réseau d'assainissement. Cette démarche devait être globale pour gagner plus en efficacité.

167.000 personnes dont 52% femmes ont été directement protégées contre les inondations selon une note du PROGEP dans sa première phase 2012-2019⁶⁰.

⁶⁰ Le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) lancé en 2012, a été conçu comme étant une composante du Plan Décennale de Lutte Contre les Inondations (PDNA) qui est aligné sur les objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte 3 de la Décentralisation le PROGEP.

IX. L'Accès à l'information et au renforcement des capacités en matière de préparation et la prévention des catastrophes des hommes et des femmes.

Dans les OSC, des femmes transformatrices des régions cibles, sont confrontées à un manque de connaissances (information et sensibilisation) sur les changements climatiques pour pouvoir se préparer au risque de catastrophes. D'ailleurs, elles ont victimes des conséquences du changement climatique.

L'Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR) prend en compte le changement climatique dans son programme d'appui-conseil. Ainsi, elle est chargée de la diffusion à grande échelle de l'information « climatique » auprès des producteurs. Elle développe un programme de renforcement de capacités des producteurs sur les bonnes pratiques culturales et la promotion d'espèces fourragères adaptées.

La Banque agricole en collaboration avec l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie milite pour un système d'alerte en vue d'encourager l'information climatique afin que les populations puissent disposer d'informations en temps réel. Malgré ces efforts, les populations ne comprennent toujours pas l'importance de l'assurance.

(...) On n'a pas d'assurance mais je pense que les paysans doivent être sensibilisés sur l'assurance agricole pour qu'ils puissent comprendre l'importance de l'assurance. Les assureurs doivent faire comprendre aux paysans parce que vous ne pouvez pas demander à un paysan de payer avant d'être assuré. Il faudra que les partenaires appuient dans le paiement des cautions d'assurance pour les paysans afin de leur permettre de connaître davantage l'intérêt de souscrire à une assurance. Les assurances pêches aussi doivent exister, parce qu'il y a beaucoup d'accidents de travail dans la mer. Pourtant les chauffeurs ont des assurances en cas d'accidents. Toutes les risques et catastrophes aujourd'hui doivent être constatées pour évaluer les dégâts et apporter des solutions.

Par ailleurs, l'assurance nationale est portée par l'Etat. S'agissant de l'assurance agricole, c'est à travers les projets que se font la sensibilisation des organisations de producteurs. Elles sont formées dans le projet PADAER II et vont souscrire à l'assurance. Toutefois, il

se pose parfois un problème de communication et de sensibilisation chez des acteurs qui ne sont pas sensibilisés par rapport aux réalités de l'assurance, notamment les femmes.

(...) Il faut continuer à sensibiliser les gens à aller souscrire aux assurances, car il y a un manque d'informations sur les assurances (...) Les catastrophes sont nombreuses dans la commune de Gandiol, l'on note la salinisation des sols, l'eau n'est plus douce etc. Il devait avoir des assurances dans tous les secteurs d'activité que ce soit l'élevage, la pêche ou l'agriculture en cas de catastrophe. Certes, il y a des assurances mais les gens n'ont pas toutes les informations pour comprendre les assurances. Durant la COVID, on avait stocké beaucoup d'oignons mais c'est fini par pourrir. Pourtant si on était souscrit à une assurance on pourrait être remboursé. On avait aussi fait des pépinières mais elles sont mortes, donc si on avait une assurance agricole qui faisait le constat des pertes nous permettrait d'être remboursés. Mais plusieurs paysans ne connaissent pas les assurances⁶¹.

Dans la sensibilisation, il peut y avoir des éléments d'informations manquants ou la manière dont l'information est rédigée et présentée avec une terminologie technique ou difficilement accessible, qui peuvent aboutir à une incompréhension de la part de l'assuré pour ses produits. Ces manquements peuvent être à l'origine d'un blocage parce que les acteurs (hommes comme femmes) ne maîtrisent pas la manière de s'y prendre en cas de catastrophes.

(...) Si on a subi un sinistre, comment faire pour collecter des preuves pour montrer qu'on a subi un sinistre. Si on n'a pas toutes ces informations, le contraire peut les amener à se décourager et à la limite à une incompréhension et penser que ces gens sont en train de les tromper pour ne pas assurer leurs produits agricoles. C'est des choses qui devaient être traitées en amont à travers les sensibilisations pour que les gens sachent les tenants et les aboutissants.⁶²

Le risque de catastrophe est une réalité au Sénégal. Les projets font la promotion de l'assurance avec des subventions de 50% ou 60%. Et le genre reste une exigence dans certains projets surtout ceux financés par les partenaires techniques et financiers. Donc, cette sensibilité genre devrait être reflétée dans les subventions d'assurance.

En termes de changements climatiques, des ressources sont mises à disposition, en plus des campagnes d'information et de formation sont mises en œuvre. Différentes plateformes et organisations regroupent les producteurs et constituent des tampons sur

⁶¹ Un exploitant agricole (Focus Group organisé à Gandiol), St Louis, nord du Sénégal

⁶² Entretien avec responsable direction de l'agriculture

lesquels les acteurs s'appuient pour toucher le maximum de producteurs. Toutefois, (...) *Il incombe aux participants de faire la démultiplication de ces formations pour permettre au niveau le plus bas d'en bénéficier. C'est cette approche qui est utilisée pour leur permettre de s'intégrer. Il y a aussi les plateformes « Jokolanté »⁶³ qui viennent interagir pour aller servir le produit au niveau le plus bas des producteurs.*

Dans la base de données, il y a différentes catégories sociales comme les femmes, les jeunes et les personnes âgées. À l'ère des changements climatiques, les jeunes et les femmes sont encouragés à participer à la sensibilisation et à la formation.

« On veut que les femmes participent parce qu'au niveau local même les travaux champêtres et les autres travaux sont faits par les femmes. C'est pourquoi, on demande aux femmes de participer et de prendre la parole. Vraiment elles participent aux activités de renforcement de capacité. La députée A. N. fait partie des premières femmes qu'on a formées sur la météo et le climat. Il y a autre femme à Fatick qui est formée et actuellement elle est très engagée. »⁶⁴

Ceci montre que l'égalité de genre dans la participation et représentation politique dépend de l'égalité de genre dans la division des rôles selon le genre et dans l'accès aux ressources et aux activités productives, les droits politiques qui leur sont octroyés.

⁶³ « Une startup « *jokolanté* » qui fait les mêmes messages qu'on envoie par SMS. Il y a différentes langues mais je pense que c'est la langue Wolof et française qui sont beaucoup plus diffusées mais on est en train de travailler pour les autres langues. On leur donne des informations pour des préventions et des perspectives attendues avec l'assistance de l'ANACIM. » Information tirée d'un entretien avec un responsable de la direction de l'agriculture.

⁶⁴ Entretien avec responsable ANACIM

X. Les ressources allouées aux activités de genre dans la gestion des risques de catastrophes

Il y a lieu de noter les efforts déployés par l'État pour permettre au Secteur de l'Agriculture de s'adapter dans ce contexte de changements climatiques. En huit ans, 23 milliards ont été déboursés pour mettre en place des programmes d'urgence avec un choix d'espèces variétales appropriées ayant une valeur nutritionnelle avérée. *En 2022, une enveloppe de 325 millions a été allouée aux sinistrés du département de Louga suite aux attaques des cultures sur 5000 ha.*

Concernant la budgétisation, le document budgétaire est élaboré chaque année et il prend en compte les préoccupations des différents ministères. A travers ce document, les différentes contributions des ministères sectoriels sont sollicitées pour permettre de cerner les besoins identifiés en matière de genre dans les différents ministères. Dans chaque ministère sectoriel, il y a une cellule genre avec un budget qui lui est alloué pour le déroulement de ses activités identifiées sur la base des besoins. Des fonds sont disponibles à chaque fois qu'il y a un risque. *« Je pense que le budget tourne autour de 14 milliards et on sait comment l'affecter. »*⁶⁵

Cadre indicatif d'évaluation des coûts des programmes phares de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale (en milliards de francs)⁶⁶

| Budget des programmes phares en Milliard FCFA (2017-2021) ⁶⁷ Cycles de vie | Programmes Phares | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TO TAL Milliards FCFA | Part dans le budget SNPS en % | Part dans budget national en % |
|---|---|-------|------|------|------|------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Enfants | Programme National de Cantines scolaires | 18,55 | 19,1 | 19,7 | 20,3 | 21 | 121,65 | 12 | 0,70 |
| | Programme de Promotion crèches et garderies communautaire | 4 | 4 | 5 | 6 | 6 | | | |
| Personnes en Age de travailler | Programme d'assurance Perte emplois | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 32 | 3 | 0,18 |
| | Régime spécifique et simplifié | 4 | 4 | 5 | 5 | 7 | | | |

⁶⁵ Entretien avec responsable direction de l'assurance

⁶⁶ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen176991.pdf>

⁶⁷ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen176991.pdf>

| | | | | | | | | | |
|--|--|-----|-----|------|------|----------|-------|----|------|
| | d'assurance sociale | | | | | | | | |
| Personnes âgées | Minimum vieillesse | 0 | 20 | 30 | 30 | 30 (125) | | 12 | 0,75 |
| | Revalorisation des pensions IPRES | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | |
| Personnes handicapées | Carte d'Egalité des Chances et RBC | 5 | 10 | 15 | 20 | 20 | 112 | 11 | 0,65 |
| | Pensions minimales personnes handicapées | 5 | 5 | 7 | 10 | 15 | | | |
| Transversal Ménages | Programme Couverture Maladie Universelle | 35 | 34 | 34,5 | 35,5 | 36,5 | 175,5 | 17 | 1,01 |
| | Programme National de Bourses d Sécurité Familiale PNBSF | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 150 | 14 | 0,87 |
| | Plateformes des projets de filets sociaux productifs, Résilience et Relèvement | 20 | 20 | 20 | 35 | 35 | 130 | 12 | 0,72 |
| Transversal Prévention et Gestion des risques et Catastrophes | Programme de promotion de l'assurance agricole et extension 4 R | 10 | 5 | 10 | 10 | 20 | 109 | 11 | 0,63 |
| | Plateforme GRC et fonds de calamités décentralisés | 7 | 7 | 10 | 10 | 20 | | | |
| Autres dépenses des services d'assistance sociale | Diverses actions sociales et interventions régaliennes et ad hoc de l'Etat au bénéfice des personnes vulnérables : pupilles de la nation, mutilés de guerre, retrait des enfants de la rue, déplacées, réfugiés, atteintes de lèpre, aide et secours etc | 4,7 | 4,2 | 4,3 | 5,2 | 5,5 | 23,9 | 2 | 0,14 |

| | | | | | | | | | |
|--|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|----------|-------------|
| Frais d'Operations et études (7%) | Couts de gestion, de suivi, d'évaluation, d'appui à la recherche et diverses études. | 10,24 | 11,71 | 13,62 | 15,47 | 17,50 | 68,53 | 7 | 0,40 |
| TOTAL | | 156,49 | 179,01 | 208,12 | 236,47 | 267,50 | 1047,58 | 100,00 | 6,05 |
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL | | |
| | BUDGET NATIONAL PROJETE (MEFP) | 3131,56 | 3255,88 | 3466,31 | 3639,63 | 3821,6 | 17314,98 | | |
| | % DU BUDGET | 5,0 | 5,5 | 6,0 | 6,5 | 7,0 | 6,05 | | |
| | PIB PROJETE (MEFP) | 6789,3 | 7261,74 | 7783,05 | 8356,31 | 8986,03 | 39176,43 | | |
| | % DU PIB | 2,3 | 2,5 | 2,7 | 2,8 | 3,0 | 2,7 | | |

NB. Ce budget n'inclut pas les contributions des bénéficiaires (cotisations dans les systèmes obligatoires contributifs et les régimes et programmes semi contributifs), ni les contributions potentielles des collectivités locales et des acteurs non étatiques.

Programmes de genre pour l'augmentation des ressources allouées dans la gestion des risques de catastrophes

(...) Il y a des parcelles agro-écologiques qui sont en train d'être réalisées, c'est-à-dire c'est des parcelles clôturées pour les agriculteurs. C'est pourquoi les coopératives sont importantes pour bénéficier de ces privilèges et d'avoir des informations sur la Météo, de pouvoir avoir des assurances. Les fumiers qui proviennent des fermes même sont importantes parce que c'est de l'engrais pour les champs donc il faut une conscientisation des groupements de femmes et les GIE pour comprendre l'utilité des déchets provenant des animaux⁶⁸.

Dans le domaine agrosylvo-pastoral soit l'agriculture ou l'élevage, une pluie pluvieuse peut ravager tout chez l'homme ou la femme. Une composante de la dimension genre dans les interventions de tous les projets et programmes avec plus de ressources allouées doit être incluse.

L'intégration de la gente féminine est de taille dans cette gestion des risques de catastrophe. La plupart du temps les stratégies d'adaptation sont développées au niveau des femmes. Toutes les stratégies, les reconversions mais aussi les produits finis sont

⁶⁸Propos d'une femme productrice (Focus group organisé à Fass Ngom), St Louis, Nord du Sénégal

repris. Le genre est mise en valeur. L'amélioration doit être axée sur le renforcement de capacité, la mise en œuvre et la mise à disposition de moyens techniques et financiers.

Aujourd'hui, le genre doit être intégré dans la gestion des risques de catastrophe dans tous les projets/programmes. Dans le domaine de la production et de la productivité, on ne peut pas parler de l'agriculture sans parler de potentiels risques et catastrophes du point de vue des changements climatiques.

XI. Recommandations

Au regard des résultats de l'évaluation, il ressort que les populations, et plus particulièrement les femmes, restent toujours vulnérables en matière de gestion de risques de catastrophes au Sénégal malgré les efforts fournis en matière d'accès à l'information ainsi qu'à l'assurance. Il y a des blocages dans l'utilisation des informations reçues et surtout dans l'applicabilité. La vulnérabilité du ménage est aussi un facteur bloquant pour la souscription d'une police d'assurance. Un système d'adaptation aux réels besoins est à repenser pour plus d'efficacité et pour l'intégration du genre dans la formulation et la mise à disposition de polices d'assurance.

Les difficultés restent énormes en matière d'intervention en matière de catastrophes. Malheureusement, les questions de genre n'e sont pas toujours intégrées dans les modalités d'intervention en cas de catastrophes et de mise en place des secours. La gestion des catastrophes se concentre sur l'organisation et la gestion des ressources et des responsabilités pour ne traiter que les aspects des urgences et des catastrophes, y compris la préparation, la réponse et les étapes initiales de récupération sans pour autant spécifier les besoins sexospécifiques. Les femmes sont généralement absentes ou faiblement représentées dans les instances de décision.

Par ailleurs, des lacunes faisant référence au niveau d'intégration du genre dans le processus de planification dans les programmes en matière de gestion des risques de catastrophes sont notées. La phase diagnostic et d'identification ne sont pas sensibles au genre. Les indicateurs sensibles au genre devant prendre en compte aussi bien les hommes que les femmes et les différentes catégories de la population vulnérables sont inexistantes.

Ainsi, des recommandations phares sont formulées pour une meilleure considération du genre dans les actions de gestion de risque de catastrophes :

Pour le Gouvernement :

- ❖ Définition d'un cadre de coordination entre le Ministère de l'Intérieur et le ministère de la Femme, Famille et Protection des enfants en matière d'intégration du genre dans la Gestion des Risques de Catastrophe impliquant la coordination des plans sectoriels ;
- ❖ Renforcement des capacités des sectoriels dans l'élaboration de leur plan GRC et mener des audits genre dans tous les ministères sectoriels pour connaître les problèmes rencontrés par le et formuler des stratégies genre ;
- ❖ Réactualiser la cartographie nationale des risques de catastrophes ;
- ❖ Dresser des plans de protection subséquents tenant compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes;
- ❖ Formuler des indicateurs de résilience sensibles au genre sur la base de données désagrégées par sexe et par âge pour répondre à la question de la planification sensible au genre.

- ❖ Renforcer les capacités des autres ministères sectoriels sur les questions d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et mener des audits genre dans tous les ministères sectoriels pour connaître les problèmes rencontrés par les secteurs et formuler des stratégies genre ;
- ❖ Commanditer une étude permettant d'identifier les risques suivant les besoins spécifiques des hommes et des femmes impliquant toutes les parties prenantes ;
- ❖ Recenser systématiquement dans chaque région, département, commune, village et habitation les sites et infrastructures à risques ;
- ❖ Intégrer les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables dans les instances de décisions ;
- ❖ Développer des Services climatiques et des systèmes d'alerte précoce axés sur les inondations et adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ;
- ❖ Accentuer les plaidoyers pour que les décideurs puissent associer les femmes dans ces questions ;
- ❖ Améliorer le niveau d'information et la manière dont l'information est mise à disposition de manière sensible au genre sur la police d'assurance en matière de gestion des catastrophes à travers les médias (des spots à la télé) ;
- ❖ Sensibiliser sur l'importance des assurances serait une bonne chose pour couvrir en cas de catastrophe ou de perte ;
- ❖ Affiner l'information des populations cibles, notamment des femmes et jeunes, par rapport au produit sécheresse en matière de prévention et en prenant en compte les questions de genre ;
- ❖ Accentuer la plaidoirie au niveau des autorités pour que les femmes puissent accéder à certains niveaux de responsabilité ;
- ❖ Faciliter l'accès au marché pour les acteurs.trices ;
- ❖ Disposer d'un bon diagnostic spécifiant les besoins des hommes et des femmes en matière de gestion des catastrophes ;

Partenaires techniques et financiers

- ❖ Soutenir le renforcement des capacités des autres ministères sectoriels et mener des audits genre dans tous les ministères sectoriels pour connaître les problèmes rencontrés par les secteurs et formuler des stratégies genre ;
- ❖ Appuyer les actions de sensibilisation au niveau de la base dans les communautés en plus de l'orientation sur les « *best practices* » (bonnes pratiques) pour appuyer la résilience des communautés face aux risques de catastrophes avec la collaboration des leaders communautaires et des leaders religieux ;
- ❖ Soutenir les actions de capacité sur l'intégration du genre pour les communautés locales, notamment des femmes, dans la prévention, la préparation, l'intervention et la reconstruction après les catastrophes ;
- ❖ Appuyer la formation des femmes sur la gestion financière c'est-à-dire comment investir son argent pour avoir une activité génératrice de revenus rentable.

Pour les communautés, les Organisations de la Société Civile (OSC)

- Repérer les bonnes pratiques sur l'intégration du genre dans le secteur de la GRC à pérenniser ;
- Recherche de partenaires financiers pour certains projets ;
- Formation et renforcement de capacité pour une adaptation face aux difficultés des femmes qui s'activent dans le maraîchage ;
- Renforcer la présence des femmes dans les instances de prise de décisions.

XIII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN D'ACTION

Trois (03) orientations majeures sont ressorties de l'analyse genre de la Gestion des Risques de Catastrophe. Pour chaque orientation, des mesures stratégiques, pour y répondre, sont proposées en vue d'une prise en charge des besoins différenciés des hommes et des femmes dans la gestion des risques des catastrophes. Ces orientations, ainsi définies, vont constituer l'ossature du Plan d'action genre. Ce dernier est appelé à mettre en œuvre les mesures destinées à rendre effective l'intégration du genre dans la Gestion des Risques de Catastrophe au Sénégal.

Orientation 1 : Le cadre institutionnel en matière de genre et gestion des risques des catastrophes est renforcé

- ❖ Définition d'un cadre de coordination entre le Ministère de l'Intérieur et le ministère de la Femme, Famille et Protection des enfants en matière d'intégration du genre dans la Gestion des Risques de Catastrophe impliquant la la coordination des plans sectoriels ;
- ❖ Renforcement des capacités des sectoriels dans l'élaboration de leur plan GRC et mener des audits genre dans tous les ministères sectoriels pour connaître les problèmes rencontrés par le et formuler des stratégies genre ;
- ❖ Renforcement de capacité sur les considérations genre dans la gestion des risques des catastrophes auprès des acteurs.trices institutionnels et communautaires.

Orientation 2 : Le niveau de responsabilité en planification, suivi et évaluation dans une perspective genre est renforcé dans la gestion des risque des catastrophes

- ❖ Réalisation d'une étude permettant d'identifier les risques suivant les besoins spécifiques des hommes et des femmes impliquant toutes les parties prenantes en de disposer d'un bon diagnostic spécifiant les besoins des hommes et des femmes en matière de gestion des catastrophes ;
- ❖ Actualisation de la cartographie nationale des risques de catastrophes ;
- ❖ Recensement systématiquement dans chaque région, département, commune, village et habitation les sites et infrastructures à risques en vue de dresser des plans de protection subséquents tenant compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes ;
- ❖ Formulation d'indicateurs de résilience sensibles au genre sur la base de données désagrégées par sexe et par âge pour répondre à la question de la planification sensible au genre.

Orientation 3 : Les actions adaptées aux besoins spécifiques des populations en matière de réduction de la vulnérabilité en matière de gestion des risque des catastrophes sont renforcées

- ❖ Amélioration des plaidoyers pour une meilleure intégration des femmes et des groupes vulnérables (H/F) en matière de gestion des risques de catastrophes ;
- ❖ Développement des Services climatiques, d'assurance de même que des systèmes d'alerte précoce axés sur les inondations/sècheresse et adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ;
- ❖ Soutien des actions favorisant la résilience des hommes et des femmes ;
- ❖ Appui d'actions de sensibilisation au niveau de la base dans les communautés dans l'identification de « *best practices* » (bonnes pratiques) pour appuyer la résilience des communautés face aux risques de catastrophes avec la collaboration des leaders communautaires et des leaders religieux ;
- ❖ Soutien des actions de renforcement de capacité en technique de gestion financière pour les femmes et les groupes vulnérables (H/F) ainsi que sur la gestion des risques de catastrophe.

STRATEGIE GENRE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU SENEGAL 2023- 2027

| EXTRANTS ET ACTIVITES | INDICATEURS DE PERFORMANCE | | Budget | Echéancier de réalisation | | | | | Responsables |
|---|---|---|-------------|---------------------------|------|------|------|------|---|
| | Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) | Objectifs cibles Résultats attendus | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | |
| EFFET 1 : Le cadre institutionnel en matière de genre et gestion des risque des catastrophes est renforcé | | | | | | | | | |
| Activité 1.1.1 : Définir clairement les missions du cadre de coordination entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Femme, Famille et Protection des enfants en matière de Genre et Gestion des risques des catastrophes | - Elaborer une circulaire désignant officiellement les missions dudit Cadre Circulaire rédigée et validée | En 2023 : Les missions du Cadre sont clairement définies | | X | | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 1.1.2 : Reproduire et diffuser largement la Stratégie Genre | Nombre d'exemplaires reproduits et effectivement distribués aux parties prenantes. | En 2023 : toutes les parties prenantes ont connaissance de la Stratégie Genre et disposent d'un exemplaire. | 25 000 000 | X | | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 1.1.3 : Renforcer les capacités des ministères compétents et mener des audits genre dans tous les ministères sectoriels pour connaître les problèmes rencontrés par les secteurs sont menés en vue de formulation d'actions genre adaptées à la spécificité du sous-secteur | Nombre de rapports Nombre d'actions sensibles au genre formulées adaptées à la spécificité du sous-secteur | A partir de 2024 : Les capacités des ministères compétents sont renforcées sur les aspects d'intégration du genre, d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des audits genre sont | 100 000 000 | X | | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |

| | | | | | | | | | |
|---|---|--|------------|---|---|--|--|--|---|
| | | menés dans tous les ministères sectoriels pour une meilleure connaissance des problèmes rencontrés par les secteurs Des actions sensibles au genre adaptées à la spécificité du sous-secteur sont formulées | | | | | | | |
| Activité 1.1.4 : Concevoir un programme de sensibilisation/plaidoyer auprès des autorités sur la nécessité d'intégrer le genre dans la gestion des risques des catastrophes | Un programme de sensibilisation disponible. | A partir de 2024 : l'ensemble des autorités des ministères compétents sont sensibilisés. | 15 000 000 | X | | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 1.1.5 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication en faveur de l'équité et de l'égalité genre et de l'autonomisation des femmes dans le secteur de gestion des risques des catastrophes. | Existence de supports sur la plus-value du genre en matière de gestion des risques des catastrophes (Langues locales) | A partir de 2024 : Une stratégie de communication en faveur de l'équité et de l'égalité genre en matière de gestion des risques des catastrophes est développée | 35 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 1.1.6 : Renforcer les capacités des sectoriels dans l'élaboration de leur plan Genre et GRC | Nombre de plans Genre et GRC formulés et mis en œuvres | A partir de 2024 : Des plans Genre et GRC sont formulés et mis en œuvre par les sectoriels compétents | 15 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants |

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|-------------------|--|----------|--|--|--|---|
| | | | | | | | | | Sectoriels et Institutions compétents |
| EFFET 2 : Le niveau de responsabilité en planification, suivi et évaluation dans une perspective genre est renforcé dans la gestion des risques des catastrophes | | | | | | | | | |
| Activité 2. 2.1 : Former les agents chargés du suivi/évaluation des institutions compétentes à produire et analyser les données et indicateurs dans une perspective Genre et à les intégrer dans les cadres de mesure de rendements des projets | Niveau de production de données différenciées selon le sexe et l'âge dans tous les centres de responsabilité. Existence de guides techniques d'intégration du genre dans la gestion des risques des catastrophes Proportion de projets et programmes sensibles au genre. | A partir de 2024 , les ministères compétents produisent davantage des données désagrégées par sexe. | 25 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 2. 2.2 : Réaliser une étude permettant d'identifier les risques suivant les besoins spécifiques des hommes et des femmes impliquant toutes les parties prenantes | Existence d'un bon diagnostic spécifiant les besoins des hommes et des femmes en matière de gestion des risques des catastrophes | En 2024 : étude permettant d'identifier les risques suivant les besoins spécifiques des hommes et des femmes impliquant toutes les parties prenantes est disponible | 50 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 2. 2.3 : Réactualiser la cartographie nationale des risques de catastrophes | Existence d'une cartographie nationale des risques de catastrophes réactualisée | En 2024 : Une cartographie nationale des risques de catastrophes est réalisée | 75 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants |

| | | | | | | | | | |
|--|--|---|-------------|--|---|--|--|--|---|
| | | | | | | | | | Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 2.2.4 : Recenser systématiquement avec l'appui de l'ANSD dans chaque région, département, commune, village et habitation les sites et infrastructures à risques en vue de dresser des plans de protection subséquents tenant compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes | Existence du rapport Existence de plans de protection subséquents tenant compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes | En 2024 : Des plans de protection subséquents tenant compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes sont définis sur la base du recensement | 100 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 2.2.5 : Formuler des indicateurs de résilience sensibles au genre sur la base de données désagrégées par sexe et par âge pour répondre à la question de la planification et du suivi évaluation sensible au genre. | Existence d'indicateurs de résilience sensibles au genre | En 2024 : Des indicateurs de résilience sensibles au genre sont formulés sur la base de données désagrégées par sexe pour répondre à la question de la planification sensible au genre | 10 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 2.2.6 : Définir les indicateurs de résultats par Ministères compétents et les faire entériner par l'autorité. | Existence d'indicateurs de résultats genre par Ministère | En 2024 , toutes les Ministères connaissent les résultats attendus de leur structure respective en faveur de l'équité et de l'égalité de genre. | 15 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
| Activité 2.2.7 : Appuyer l'intégration du genre dans les dispositifs de suivi et évaluation des interventions en matière de | Système d'information des ministères compétents sensible au genre en matière de gestion des | A partir de 2024 : les ministères compétents disposent d'un système d'information intégrant des | 5 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants |

| | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|---|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------|
| gestion des risques des catastrophes | risques des catastrophes. | données désagrégées par sexe ainsi que des indicateurs de résultat sensibles au genre. En 2024 , les indicateurs de résultats liés au genre sont intégrés dans les cadres de mesure de rendement des projets et programmes. En décembre 2024 , les responsables du suivi-évaluation disposent d'un guide d'intégration du genre dans la Collecte, le traitement et l'analyse des données. | | | | | | | Sectoriels et Institutions compétents |
|--------------------------------------|---------------------------|---|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------|

EFFET 3 : Les actions adaptées aux besoins spécifiques des populations en matière de réduction de la vulnérabilité en matière de gestion des risques des catastrophes sont renforcées

| | | | | | | | | | |
|---|--|--|------------|--|---|--|--|--|---|
| Activité 3.3.1 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de plaidoyer envers les autorités pour le renforcement de l'accès des femmes et des personnes vulnérables (H/F) dans les instances de prise de décision en matière de gestion des risques des catastrophes | Existence d'un programme de plaidoyer. Nombre et nature d'activités réalisées | A partir de 2024 , les femmes accèdent de plus en plus dans les instances de prise de décision Un système de quota est mis en place pour les femmes et les | 10 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |
|---|--|--|------------|--|---|--|--|--|---|

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--------------------|--|----------|----------|--|--|---|
| | | personnes vulnérables (H/F) | | | | | | | |
| Activité 3.3.2 : Développer des Services climatiques, d'assurance de même que des systèmes d'alerte précoce axés sur les inondations/sécheresse et adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes | <p>-L'information des populations cibles par rapport au produit sécheresse en matière de prévention et en prenant en compte les questions de genre est affinée.</p> <p>-Le niveau d'information sur la police d'assurance en matière de gestion des catastrophes à travers les médias (des spots à la télé, radios communautaires) est amélioré</p> <p>-Culture de la prévention des risques améliorée</p> | A partir de 2025 : Existence de Services climatiques, d'assurance de même que des systèmes d'alerte précoce axés sur les inondations et adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes | 30 000 000 | | | X | | | |
| | | | | | X | | | | |
| Activité 3.3.3 : Soutenir des actions favorisant la résilience des hommes et des femmes | -Nombre d'actions sensibles ou transformatrices de genre facilitant l'accès aux ressources renouvelables, l'accès au marché pour les acteurs.trices, Accompagnement pour l'écoulement des produits agricoles des hommes et des femmes | A partir de 2024 : Des actions favorisant la résilience des hommes et des femmes sont mises en œuvre dans les zones vulnérables (Accès aux ressources renouvelables, l'accès au marché, élevage intensif, utilisation du fumier, | 100 000 000 | | X | | | | Ministère de l'Intérieur Ministère de la Femme, de la famille et de la protection des enfants Sectoriels et Institutions compétents |

| | | | | | | | | | |
|--|--|---|--------------------|--|----------|--|--|--|--|
| | | forages d'eau salée pour la pisciculture) | | | | | | | |
| Activité 3.3.4 : Appuyer les actions de sensibilisation sur les « <i>best practices</i> » (bonnes pratiques) pour appuyer la prise en compte du genre dans la résilience des communautés face aux risques de catastrophes avec la collaboration des leaders communautaires et des leaders religieux | Nombre d'actions de bonnes pratiques d'intégration du genre identifiées et promues par les populations en collaboration avec les leaders communautaires et des leaders religieux | A partir de 2024 : des actions de bonne pratique sont identifiées et promues par les populations en collaboration avec les leaders communautaires et des leaders religieux | 10 000 000 | | X | | | | |
| Activité 3.3.5 : Appuyer la formation des femmes sur la gestion financière c'est-à-dire comment investir son argent pour avoir une activité génératrice de revenus rentable. | Nombre de formations organisées Amélioration des revenus | A partir de 2024 : Des séances de renforcement de capacités sur la gestion financière auprès des femmes et des groupes vulnérables (H/F) | 25 000 000 | | X | | | | |
| Total | | | 735 000 000 | | | | | | |

ANNEXES

- 1. Outils de collecte**
- 2. Cibles**
- 3. Liste des personnes rencontrées**

ANNEXE 1 : OUTILS DE COLLECTE

Guide d'entretien pour les acteurs.trices institutionnels

1. Quelles sont les lois, politiques et stratégies qui guident la coordination et la mise en œuvre des activités de gestion des risques de catastrophes dans le pays ?
2. Y a-t-il des lacunes identifiées en matière de genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et les rapports des politiques, législations et programmes de gestion des risques de catastrophes ?
3. Les différentes situations sociales, les capacités et les vulnérabilités des hommes et des femmes sont-elles prises en compte lors de la conception des interventions de gestion des risques de catastrophes ?
4. Quelles sont les structures clés existantes pour la gestion des risques de catastrophes dans le pays ?
5. Comment ces structures interagissent-elles et influencent-elles les résultats des programmes ? ?
6. Comment se passe la coordination des activités de gestion des risques de catastrophes dans le pays ?
7. Les femmes et les hommes participent-ils activement aux consultations et à la prise de décision en matière de gestion des risques de catastrophes dans les programmes, les structures et les projets ?
8. Les femmes et les hommes participent-ils activement aux consultations et à la prise de décision en matière de gestion des risques de catastrophes et à la prise de décision dans les programmes, les structures et la budgétisation ?
9. Les hommes et les femmes ont-ils accès à l'information et au renforcement des capacités en matière de préparation et la prévention des catastrophes ?
10. Des données ventilées par handicap, sexe et âge sont-elles utilisées pour établir un profil des populations à risque ayant des besoins particuliers en matière de catastrophes ?
11. Dans quelle mesure le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants est-il impliqué dans la gestion des risques de catastrophes dans le pays ?
12. Dans quelle mesure le ministère est-il impliqué dans le travail de l'ARC dans le pays ?
13. Comment le rôle du ministère peut-il être amélioré et/ou renforcé ?
14. Quelles sont les lacunes en matière de capacités pour l'intégration et la mise en œuvre des questions/activités de genre dans la gestion des risques de catastrophes ?
15. Comment ces lacunes peuvent-elles être comblées ?
16. Existe-t-il des facteurs sociaux qui affectent la participation des femmes et des hommes, des handicapés, et des jeunes dans la gestion des risques de catastrophes dans le pays ?
17. Comment ces facteurs sociaux affectent-ils la réalisation des résultats en matière de genre dans la gestion des risques de catastrophes ?
18. Comment les aborder et/ou les transformer ?
19. Quelles sont les ressources allouées aux activités de genre dans la gestion des risques de catastrophes ?
20. Quelles sont les modalités 'd'intervention en cas de catastrophes ? et les délais de mise en place des secours ? qui sont prioritaires (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, handicapées...)
21. A titre préventif, mettez-vous en place des moyens logistiques dans les zones à risque ?
22. Comment cela peut-il être amélioré? Et comment les innovations et la créativité dans les programmes de genre peuvent-elles contribuer à l'augmentation des ressources allouées à l'intégration du genre dans la gestion des risques de catastrophes ?

FOCUS GROUP DESTINE AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Section A : Profil d'activité de genre

- Quels sont les principaux rôles/activités des garçons, des filles, des femmes et des hommes de votre communauté ?
- Quand et où ces rôles/activités sont-ils exercés ?
- Pensez-vous que ces rôles sont partagés équitablement ?
- Pensez-vous que les hommes et les femmes disposent du même temps pour participer au travail de la communauté, y compris aux activités du projet telles que la gestion des risques de catastrophes ?
- Quelles sont les opportunités et/ou les obstacles à une participation équitable et à une répartition des rôles dans cette communauté ?
- Que faudrait-il faire pour améliorer l'équité dans la participation et la distribution de ces rôles, en particulier dans le travail communautaire ?

Section B : Participation à la prise de décision publique et au sein des ménages

- ✓ Quelles sont les décisions les plus importantes prises par a) les hommes et b) les femmes dans votre ménage et dans votre communauté (classez-les par ordre de priorité).
- ✓ Les décisions prises répondent-elles à vos besoins ? a) en tant qu'hommes, b) en tant que femmes.
- ✓ Que faudrait-il faire pour que les décisions prises a) répondent à vos besoins et b) assurent l'égalité des sexes ?

Section C : Les obstacles sociaux, économiques, culturels, politiques, juridiques et politiques

- Quelle est votre compréhension de l'égalité des sexes ?
- Seriez-vous prêt à élire une femme comme dirigeante/représentante (de votre communauté, groupe, etc.) ? Donnez vos raisons
- Quelle est votre opinion sur la participation égale des femmes et des hommes aux postes dirigeants ?
- Entre les hommes et les femmes, qui devrait prendre les décisions au sein des ménages/communautés/reliations ? Pourquoi ?
- Existe-t-il des normes et des pratiques socio-économiques/culturelles constituant des obstacles à l'égalité des sexes ?
- Comment les normes et pratiques socioculturelles contribuent-elles à :
 - Créer des opportunités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

- Créer des obstacles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en matière de préparation, réponse et rétablissement en cas de catastrophe ?
- Selon vous, la violence basée sur le genre contribue-t-elle à la déresponsabilisation des femmes et des filles, et à la gestion des risques de catastrophes en général ?
- Dans votre communauté, quelles sont les croyances et les perceptions sociales (religieuses et/ou culturelles) qui conditionnent les attentes et les aspirations des femmes et des hommes ?
- Ces croyances et perceptions, ont-elles une incidence sur la capacité des femmes et des hommes à se préparer, à réagir par rapport à la gestion des catastrophes ?
- Dans quelle mesure les femmes et les hommes sont-ils impliqués dans les structures de gestion des risques de catastrophes dans votre communauté ?

Section D : Connaissance de la gestion des risques de catastrophes

- Quelle est votre perception sur les risques de catastrophes ?
- Que savez-vous du changement climatique ? De la résilience ? De l'adaptation ? De la gestion des risques de catastrophes ?
- Est-ce que vous êtes souvent confronté aux catastrophes (niveau de fréquence, types de catastrophes confrontées)
- Les femmes et les hommes sont-ils affectés de la même manière par les catastrophes ?
- Est-ce que la communauté a des stratégies de gestion et réduction des risques de catastrophes ?
- Existe-t-il des variations dans la façon dont les femmes et les hommes réagissent et se remettent des catastrophes ? Ces variations sont-elles influencées par la société ?
- Quels sont les moyens mis à votre disposition en cas de catastrophes ? sont-ils adéquats et suffisants ?
- En cas de catastrophe, pendant combien de temps les hommes, femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap sont pris en charge ? dans quelles conditions ? (Bonne, mauvaises...)
- y-a-t-il promptitude de l'intervention de l'Etat ?
- Qui sont prioritaires (hommes, femmes, jeunes...) dans le déploiement des secours en cas de catastrophes ?
- Les femmes et les hommes ont-ils la même opportunité et le même accès aux informations sur la réduction des risques de catastrophes, la prévention, la résilience et l'adaptation dans votre communauté ?

- Les hommes et les femmes participent-ils de manière égale aux processus, systèmes et structures de gestion des risques de catastrophes dans votre communauté ?
- Comment pouvons-nous améliorer la participation des femmes et des hommes à la gestion des risques de catastrophes dans votre communauté ?
- Quels sont les groupes qui ne sont impliqués dans la gestion des risques de catastrophes dans votre communauté ?
- Comment pouvons-nous améliorer la participation d'autres groupes socialement exclus, tels que les handicapés et les personnes âgées, à la gestion des risques de catastrophes dans votre communauté ?

Recommandations

- A votre avis, quelles interventions en faveur des femmes et des filles devraient être prioritaires dans la gestion des risques de catastrophes ?
- Y a-t-il d'autres sujets liés aux besoins et aux expériences des femmes et des hommes dans la gestion des risques de catastrophes que nous n'avons pas abordés ?

ANNEXE 2: Cibles

Acteurs institutionnels

- Ministère de l'Intérieur : Direction de la Protection civile-Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement : Office national de l'Assainissement du Sénégal(ONAS) ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire ;
- Ministère des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) ;
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale : Service national d'Hygiène ;
- Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique : Direction du Cadre de Vie ;
- Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique : Direction de l'Environnement et des Établissements classés ;
- Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité sociale et territoriale ;
- Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires : Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)- Agence de Développement municipal (ADM)-Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation aux Changements climatiques (PROGEP) ;
- Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA) ;
- DGPPE
- ONU-Femmes ;
- FAO ;
- ARC ;
- PNUD,
- OCHA,
- PAM,
- UNICEF,
- Croix Rouge,
- Plateforme Nationale RRC,
- Etat-major du Plan ORSEC,
- Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)
- Haut Conseil national de la sécurité sanitaire mondiale « One Health »

Acteurs communautaires

- Groupements de producteurs (Hommes/Femmes)

- Groupement de femmes⁶⁹, les jeunes (H/F) évoluant dans le secteur agricole (agriculture, pêche, l'élevage, foresterie)
- Les élu/es locaux
- Hommes notamment leaders d'opinion (religieux, communautaires)
- Mairaines de Quartier (« Badiéno Gox »)
- Exploitations familiales résilientes

⁶⁹ Groupements de Promotion Féminine

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

1. Ousmane Bathily, Centre de Suivi Ecologique (CSE)
2. Saliou Fall, Direction de l'agriculture
3. Omar Konté, ANACIM
4. Mor Ngom, Direction des assurances
5. Massamba Diop, Administrateur ARC
6. Déguène Fall programmation budgétaire
7. Mme Sarr Direction de la Protection Civile
8. Abdou Karim Diouf ONU FEMMES
9. Alioune Dionne Ministère de la Femme Famille et Protection de l'enfant
10. Cheikh Pène FAO
11. Aziz Ndao DEEG
12. Abdoul Aziz DIEDHIOU : Banque Agricole
13. Ousmane DIENE, Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire / Direction de la Protection des Végétaux
14. Babacar DIOUF, Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire / Direction de l'Agriculture
15. Jean Pierre SENGHOR, Secrétariat exécutif du Conseil national à la Sécurité alimentaire
16. Omar Cissé SOW, Compagnie nationale d'Assurance agricole au Sénégal
17. Mamadou TALL, Agence de Développement municipal/Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation aux Changements climatiques

Région de Saint-Louis

Gandioul, Saint-Louis

1. Aminta Boye présidente société coopérative agricole des femmes en action.
2. Mr Diéye dans le secteur de la pêche.
3. Mr Ba secteur de la pêche
4. Mr Diallo dans l'élevage et l'agriculture, conseiller municipal
5. KA, entrepreneur avicole et conseiller municipal
6. Nafissatou Diop, conseillère départementale en même temps éleveur ; s'active aussi dans la transformation de céréales et membre d'une coopérative.
7. Aby Wade Bajenou Gox et formatrice
8. Oumar Ba, Eleveur

Mpal, Saint-Louis

1. Doudou Gaye agriculteur plus particulièrement la culture de l'arachide et des pastèques
2. Ndiaga Fall conseiller départemental, président commission développement rural
3. Ramatoulaye Diop PGF présidente regroupement en même temps conseillère, s'active aussi dans l'élevage des poulets et des moutons.

4. Rokhaya Dieng bajenou Gox, formatrice et en même temps éleveur de volaille et des moutons
5. Bara Diop conseiller à la commune, commerçant et éleveur
6. Madia Fall agriculteur
7. Ibrahima Boye Diéye, conseiller municipal, président commission d'agriculture et d'élevage. Mama Baba est un membre de la commission
8. Oumy Gaye Avicultrice

Fass Ngom, Saint-Louis

- 1 Mamadou Ly agriculteur
- 2 Yacine Ndiaye formatrice produits céréales
- 3 Youssou Thiaw agriculteur
- 4 Assane Dièye agriculteur
- 5 Adama Sow éleveur
- 6 Bathie Diop éleveur
- 7 Fatou Mbaye 1ère adjointe maire et formatrice
- 8 Seynabou Sarr Badiénou Gokh
- 9 Racine Dièye Agriculteur
- 10 Awa Seck hortultrice

Région de Kaffrine

1. Aissatou Ndao présidente GIE les sœurs unis. Productrice de semences de riz à Ngodiba
2. El Hadj Babou Diané Président réseau « Saxami » de Kahi commune
3. Binta Diouf formatrice et conseillère départementale présidente GIE « *dane sa dolé* » en même temps présidente des coopératives des femmes formatrices de la région de Kaffrine.
4. Satou Mbengue adjointe au maire Kathiote
5. Aly Diaw RESOOP, président de coopérative Kahi
6. Fatimata Souaré, Présidente de l'union communale des groupements de promotion féminine
7. Baka Cissé filière riz coordonnateur des producteurs rizières de la région de Kaffrine
8. Abdoulaye Ndao Association des imams, Louba
9. Alioune Barada Mangane troisième adjoint Maire Kaffrine
10. Fatou Kiné Diouf présidente GPF et formatrice et éleveur, conseillère municipale
11. Ndongo Baba Ndao secrétaire général Croix Rouge
12. Benoit Ndione représentant du curé
13. Fally Ndiaye Commission quartier
14. Pape Amath Ndao président association des jeunes « And déffer Diombé
15. Babacar Ndiaye Délégué quartier Escale
16. Alioune Badara Ndiaye Imam imam et maître coranique
17. Sambaré Diouf Délégué quartier Médina Baye

18. Khady Thiaré Macro agricultrice, transformatrice des céréales et avicultrice et pendant la saison sèche (maraichage) Nawel
19. Awa Guèye UDBGB, *Bajenou Gox*, agriculture, l'aviculture et élevage des moutons, Birkilane
20. Ndèye Amy Sall UNAPAD, agriculture et élevage et transformatrice/restauratrice-traiteur, Birkilane
21. Babou Dieng RNCPS, membre réseau national des coopératives agricoles du Sénégal, Ndiognick
22. Alioune Diop agent municipal, premier adjoint Birkilane
23. Cheikh Iba Diagne Agent communal, animateur du point du département de Mbirkilane par World Vision, volet environnement dans un projet appelé regrenn Africa ; évolue dans l'élevage, l'agriculture et le reboisement, Baila Ndour
24. Babacar Ka GIE bay bayote Keur Ismaila
25. Codou Faye, présidente GPF, agricultrice, Birkilane